** Année 1968. — N° 14 S. Le Numéro : 0,50 F Mercredi 29 Mai 1968 **

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : **16** F ; ETRANGER : **24** F

(*Compte chèque postal :* **9063-13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION **26, RUE DESAIX, PARIS 15°** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER **0,20** F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 11e SEANCE

Séance du Mardi 28 Mai 1968.

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 22 mai a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Lucien De Montigny un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale autorisant l'approbation de la convention européenne du 30 novembre 1964 pour la répression des infractions routières (n° 134, 1967-1968).

Le rapport sera imprimé sous le n° 188 et distribué.

— 3 —

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Candidatures pour la représentation du Sénat.

M. le président. Je rappelle que M. le ministre d'Etat chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder à la désignation de trois représentants au sein de la

commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales, conformément au décret n° 68-394 du 30 avril 1968 pris en application de l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968.

La commission des lois constitutionnelles et la commission des finances ont fait connaître à la présidence les noms des candidats qu'elles proposent.

Ces candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 4 —

CRISE DANS L'UNIVERSITE

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de trois questions orales avec débat qui ont été jointes par décision du Sénat.

M. Pierre Marcilhacy demande à M. le ministre de l'éducation nationale les mesures qu'il compte prendre pour que les agitations et les violences de certains étudiants, dont beaucoup sont causées par de déplorables états de fait, ne compromettent ni le travail, ni la liberté d'expression, ni les examens ou concours des autres. (N° 63.)

M. Georges Cogniot demande à M. le ministre de l'éducation nationale les mesures qu'il compte prendre :

1° Pour mettre un terme à la répression qui frappe les étudiants de l'enseignement supérieur ;

2° Pour établir une vie démocratique dans les universités et les écoles ;

3° Pour remédier au manque de locaux et de personnel dans l'enseignement supérieur ainsi qu'au défaut d'adaptation des structures et des enseignements ;

4° Pour créer une allocation d'études et accélérer la démocratisation du recrutement. (N° 64.)

M. Marcel Champeix demande à M. le ministre de l'éducation nationale les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à l'inquiétude des milieux étudiants concernant leur avenir qui est à l'origine des troubles de ces jours derniers et s'il ne pense pas que toutes dispositions devraient être prises afin que les manifestations des étudiants ne donnent pas lieu à une répression abusive. (N° 66.)

La parole est à M. Pierre Marcilhacy, auteur de la première question.

M. Pierre Marcilhacy. Mes chers collègues, la question que j'ai déposée sur le bureau du Sénat est malheureusement assez ancienne, surtout à une époque où les événements marchent à une cadence qui surprend les observateurs les plus lucides. Vous comprendrez sans doute que, dans ces conditions, j'use du fait que nous sommes au Sénat de la République, chambre de réflexion s'il en fut. Soit dit en passant, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement eût sans doute été bien inspiré de demander davantage ses avis et de ne pas exercer à son encontre je ne sais quelle sorte de désaffection, voire de mépris, qui nous a laissés personnellement indifférents, mais qui nous a touchés en tant que représentants élus de la nation, membres du Parlement. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Mes chers collègues, quand j'ai posé cette question, c'était sous le coup de l'émotion causée par les premières manifestations d'étudiants et la manière dont il y avait été répondu. Je rappelle à notre Assemblée que j'ai déposé, ainsi d'ailleurs que deux groupes du Sénat, une demande de commission d'enquête. L'Assemblée nationale en a fait autant. Lumière sera donc peut-être faite un jour sur tout ce qui s'est passé et sur la somme incroyable de maladresses qui ont été commises, et quand je dis maladresses, c'est pour respecter la modération habituelle des propos tenus dans cette assemblée.

Je veux dire ici de la façon la plus formelle que lorsque nous demanderons des comptes à ceux qui ont donné des ordres, nous saurons toujours faire la différence entre ceux qui ont obéi et ceux qui ont commandé. (*Très bien ! Très bien !*) Il y a dans le service d'ordre des hommes comme les autres qui font leur devoir et qui sûrement, à certaines heures, n'ont pas été heureux d'avoir à obéir. C'est à leurs chefs que nous demanderons des comptes. Ils nous les rendront. Les événements qui ont suivi prouvent que, pour une fois, l'oubli ne se fera sûrement pas.

Mais cette crise a des racines très profondes. Elle a eu d'ailleurs, pour les observateurs et les spécialistes de droit public, une conséquence qu'aucun d'entre nous n'avait soupçonnée. Jamais, dans l'histoire des pays civilisés, on ne vit s'effondrer un Etat à une telle rapidité. Nous avons tous, de droite ou de gauche, été surpris par la rapidité de l'événement. Après coup, nous pouvons en déduire que ce mal spécialement dénoncé dans cette assemblée et, disons-le, par votre serviteur, était beaucoup plus profond qu'on ne le pensait. Il restait un mur. Nous pensions qu'il était tenu par du ciment ; c'était du sable : un coup de vent l'a emporté !

Il est étrange de penser qu'un mouvement né à Nanterre ait pu à ce point ébranler le fondement même de l'Etat que je sois en droit de dire qu'en fait il n'y a plus d'Etat. Ne croyez pas, pourtant, que le phénomène soit spécifiquement français. Comme je le disais au début, bien que nous sachions que nos débats n'auront peut-être pas dans le pays la résonance qu'en des temps moins troublés ils auraient pu avoir, nous accomplissons ici un devoir de conscience et nous l'accomplirons dans la sérénité et jusqu'au bout.

Je voudrais, mes chers collègues, vous tenir attentifs à la simultanéité dans le temps de ces manifestations estudiantines. Un ouvrage, ou plutôt un travail dont je n'approuve d'ailleurs pas les conclusions — je le précise pour ceux qui verraient le nom sur la couverture — a eu le mérite d'opérer une synthèse de laquelle je vais extraire quelques indications pour faire mieux saisir la simultanéité du mouvement dans le monde. Si vous le voulez bien, nous chercherons à en dégager les causes et ensuite nous verrons les responsabilités du Gouvernement, vous et moi. Nous sommes là pour cela.

Mesdames, messieurs, au hasard de différents pays du monde, nous noterons que dans l'Espagne du général Franco, il y a eu, notamment lors de la dernière tournée de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, des troubles provoqués par 4.000 étudiants dont les slogans : « non à l'Europe des banquiers », « ni Franco, ni Carvillo » — Carvillo étant le secrétaire du partie communiste espagnol — ont secoué à ce moment-là la péninsule ibérique.

Vous connaissez aussi les violences estudiantines en Italie. Passant à l'Allemagne fédérale, vous vous souvenez que, le jeudi 4 avril 1968 — vous voyez que nous sommes presque dans l'immédiat — à Berlin, Rudi Dutschke, président de la fédération allemande des étudiants socialistes, était blessé de trois balles de revolver par Joseph Bacheman. Il s'en est suivi une série d'incidents d'une extrême violence et la mise en cause d'un journal allemand, dont le reproche principal que les gens sérieux pourront lui adresser est de cultiver peut-être un peu trop la facilité et de pousser au tirage, cette mise en cause, dis-je, a entraîné des violences.

On a vu surgir alors ce qu'on a appelé la poussée des Chinois et, cependant, je voudrais que vous ne vous trompiez pas. Quand on parle de chinois ou de pro-chinois, c'est une appellation commode qui ne couvre peut-être pas la réalité profonde du mouvement, de ce mouvement qui est un mouvement de refus, de refus même, paraît-il, de l'anarchisme ; ceux qui sont à l'extérieur lui donnent volontiers des qualificatifs pratiques, sans doute, mais inexacts.

Vous avez eu en Belgique, autour de la vieille université de Louvain, des événements extraordinairement violents au cours desquels ont été mises en cause aussi bien les autorités civiles que les autorités religieuses. De l'autre côté de ce que l'on appelait le « rideau de fer », la situation n'a pas été plus paisible. Je ne vous rappellerai pas ce qu'a été le mouvement en Tchécoslovaquie ni ne rechercherai l'origine de ce que certains ont pu appeler l'affranchissement de la République tchécoslovaque. Je dirai que le mouvement est sûrement parti des classes estudiantines.

En Pologne, c'est une explosion qui s'est produite à l'occasion de l'interdiction d'une pièce de l'écrivain Mickiewicz. Les étudiants ont brûlé des journaux et crié « Vive la liberté d'expression ». La police, là aussi, a fait son métier. Elle a chargé. L'université de Varsovie a été fermée. C'était le 30 mars que 34 étudiants ont été exclus de l'université et les cardinaux et archevêques de Pologne ont fait lire dans les églises une déclaration condamnant le recours à la force, évoquant l'inquiétude des étudiants et expliquant que « les racines de celle-ci conduisent aux plus profondes questions humaines ; elles concernent le sens de l'existence de l'homme et elles sont liées à la vérité et à la liberté qui sont les droits naturels de tout être humain dans la vie individuelle et sociale. C'est une inquiétude pour l'avenir de l'homme et du monde. »

Les 22, 23, 24 et 25 février en Egypte les étudiants ont crié, au Caire : « Fin du pouvoir d'un homme seul ». Là encore, la police est intervenue et l'ordre a été rétabli.

Je n'évoque ici que pour mémoire les manifestations du Japon. Les étudiants avaient pris à ce moment-là pour objectif l'arrivée de certains bâtiments de guerre américains.

Le 18 mars, c'est en Indonésie que l'armée est obligée, à Djakarta, d'opposer ses blindés aux pressions estudiantines et il semble que, là aussi, le peuple indonésien ait pris conscience, par l'intermédiaire de ses étudiants, d'un certain nombre de problèmes fondamentaux.

Vous remarquez, mesdames, messieurs, combien ce tour d'horizon est profondément lourd de significations mais aussi, je

peux le dire, nous apporte beaucoup de choses et nous invite à beaucoup de réflexions.

A Alger également, en novembre 1967, ne l'oublions pas, le ministre de l'éducation nationale a été contraint de démissionner.

En Tunisie, c'est le 15 mars 1968 que les étudiants manifestent pour obtenir la libération de Ahmed Ben Jennet.

Même situation, avec des péripéties plus ou moins accentuées, aussi bien dans l'Afrique francophone qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Vous savez que les universités ont, comme l'on dit, « bougé » et la manifestation de ce mouvement, nous la trouvons dans les élections primaires du New Hampshire. Je me trouvais aux Etats-Unis en mission, envoyé par le Sénat, et ce fut un coup de tonnerre dans le monde politique. C'est un professeur libéral, M. Mac Carthy qui a tout d'un coup révélé à une partie de l'opinion américaine cette espèce de prise de conscience.

Mais, si nous allons plus loin, nous trouvons au Brésil, à Rio de Janeiro, le 28 mars 1968, un étudiant, Edron de Lima Souto, qui est tué au cours d'une échauffourée. Les désordres s'étendent ensuite de Rio de Janeiro à Brasilia, à Porto Alegre, Fortaleza et en d'autres endroits.

Je dirai qu'avec des péripéties différentes et qui nous intéressent peut-être moins, on constate des phénomènes identiques en Bolivie, en Colombie, où le 29 mars 1968 les étudiants occupaient les locaux de six facultés de l'université de Bogota pour protester contre la présence de forces de police, au Venezuela où, le 26 mars 1968, il y a eu 4 morts et 200 blessés ; enfin, au Guatemala une situation très originale est à constater et elle a à peu près les mêmes causes avec des effets différents.

Mes chers collègues, ce tour d'horizon pourrait nous amener à penser — et je crois que l'ouvrage d'où je tiens cette espèce de tableau synoptique n'y manque pas — qu'il y a là-dessous une sorte d'orchestration, que tout cela est voulu. Excusez-moi de dire que je ne crois pas à cette explication. Bien sûr, comme beaucoup d'entre vous, je suis grand lecteur de romans policiers, de romans d'espionnage, je les lis comme peut le faire un homme de mon âge, c'est-à-dire parce que seule la fiction repose du réel, mais j'ai trop d'expérience pour faire transposer automatiquement la fiction dans le réel. Je ne crois pas qu'il y ait une sorte de magicien où, disons, de personnage trouble, de réunion, de collège insurrectionnel qui vise, par l'intermédiaire des étudiants, à mettre à feu et à sang le monde, encore que, il faut le reconnaître, le synchronisme des dates puisse prêter à quelque hésitation.

Mais ce dont je suis sûr, c'est que dans ces différents points du globe dont certains n'ont entre eux absolument aucun contact, dans la mesure bien entendu où il n'y a pas de contact entre intellectuels, cela correspond à un phénomène profond.

Alors, mes chers collègues, vous allez m'excuser si votre collègue le sénateur s'efface un instant devant le moraliste, tout au moins devant l'humaniste et si je réfléchis tout haut devant vous. Qu'est-ce qui peut pousser tous ces jeunes à se révolter, sinon le refus de la société dans laquelle ou bien ils sont, ou bien on veut les faire entrer ? C'est un phénomène qui est nouveau, que nous n'avons pas connu, car dans un certain nombre de ces pays les étudiants qui se révoltent ne sont pas marqués par la misère, on peut même dire que dans plusieurs pays leur situation matérielle est très supérieure à celle qu'ont connue leurs pères. Et cependant ils se révoltent ! Pourquoi ? sinon parce que cette civilisation leur apparaît dangereuse, angoissante et, peut-être aussi, destructrice de valeurs auxquelles, quand on est jeune, on est profondément attaché.

Si mon explication est valable, si l'on ne tient pas compte tellement des théories de « l'homme unidimensionnel » que vous connaissez tous et de toutes ces transcriptions en termes philosophiques d'un phénomène profondément humain, si l'on interprète comme je viens de le faire cette simultanéité d'explosion dans le monde et si on regarde notre pays, la France, on se pose la question : quelle civilisation réservons-nous à notre jeunesse ?

Là, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes sans doute responsable en tant que membre du Gouvernement et j'en parlerai tout à l'heure, mais disons loyalement que la responsabilité est partagée, et que, les uns et les autres, nous n'avons peut-être pas pris suffisamment vite conscience de ce trouble qui s'emparait de jeunes esprits si quelquefois, probablement, nous les avons traités ou par ironie, ou par un excès de sévérité. Il y a toute une génération qui a manqué, j'allais dire, à ses devoirs paternels.

Quand des enfants — je sais que les étudiants sont adultes, mais au fond ce sont encore des enfants — quand des enfants, dis-je, se révoltent, c'est toujours la faute des parents !

C'est dans ces conditions qu'est née une histoire originaire, le détonateur de Nanterre. Que s'est-il donc produit là-bas ? On a créé une université, malaxé du ciment, élevé des locaux, on s'est occupé de tout, sauf de l'environnement intellectuel et moral de toute une jeunesse. On a créé des locaux parce que, ailleurs, tout éclatait et c'était, en effet, une nécessité ; mais on a aussi créé Nanterre dans des conditions matérielles qui font que les étudiants se sont trouvés non dans une université du type anglo-saxon, si vous voulez, mais dans un véritable ghetto, obligés de vivre sur eux-mêmes, tout près de la ville, sans en avoir les avantages, sans avoir la possibilité de s'y retremper facilement, mais pas assez entre eux pour pouvoir garder la sérénité des études.

Puis, il y a eu un étudiant, M. Daniel Cohn-Bendit...

M. Léon Jozeau-Marigné. Pas « monsieur » !

M. Pierre Marcilhacy. ... qui, au début, a tout simplement perturbé les cours de ses camarades ; car les témoignages sont formels ; à plusieurs reprises, des cours d'histoire, faits par un professeur éminent et, j'ajoute, d'opinions extrêmement avancées vers la gauche, ont été interrumpus par les commandos de M. Cohn-Bendit. Là-dessus, on n'a que peu ou pas réagi. A l'époque, il était possible de prendre M. Cohn-Bendit pour ce qu'il était, c'est-à-dire pour un étudiant perturbateur du travail de ses camarades et de lui infliger une sanction. Je connais un éminent professeur de droit qui m'a dit : « Il est un moment où il faut savoir intervenir et retirer la matraque des mains des étudiants comme, quand ils ont dix ans, on leur retire leurs cocottes en papier ». Seulement cela, on ne l'a pas fait.

Dès lors, suivant un terme que vous ne pouvez pas récuser, monsieur le secrétaire d'Etat, le processus s'est engagé et il n'est pas terminé. Quand on s'est avisé de la situation de M. Cohn-Bendit, il était trop tard. Vous en avez fait inutilement un martyr. Cela pèsera lourd aussi sur le destin de votre gouvernement et peut-être de notre pays. Voilà trois ou quatre mois, on pouvait rappeler M. Cohn-Bendit à ses devoirs d'étudiant, tout en lui laissant parfaitement le droit d'exprimer ses idées, à condition qu'il n'empêche pas les autres d'avoir les leurs et surtout de travailler.

A partir de là, de même qu'en jetant une allumette sur une traînée de salpêtre, tout s'est mis à exploser dans tous les coins. C'est ainsi que, de plus en plus, s'est justifiée cette image : les allumettes ne brûlent que le foin sec. Vous pouviez à un moment donné peut-être sauver l'allumette, mais il fallait empêcher que le foin ne sèche, et cela vous ne l'avez pas fait.

Je remarque au passage avec une certaine tristesse que si la véritable démission — je ne fais allusion à aucun événement immédiat — de l'éducation nationale est un événement très pénible, celle de certains personnages de l'université n'est pas moins affligeante, car les professeurs ont envers leurs élèves, envers leurs étudiants, le noble devoir des maîtres. Ce n'est pas dans l'erreur, ce n'est pas dans la révolution que nous connaissons actuellement — car nous vivons une véritable révolution — qu'il pouvait être question de les abandonner. Je vous surprendrait peut-être en vous disant que toute mon estime va à ceux qui les ont suivis car le berger ne doit jamais abandonner le troupeau.

Mes chers collègues, telles sont dès lors posées, comme je viens de le faire, en termes modérés mais dont vous devinez la gravité, les responsabilités de ce Gouvernement, un Gouvernement — je cherche un terme pour ne pas retomber dans ce qui est facile, les mots durs ; je ne voudrais pas vous accabler dans le malheur, j'ai été assez sévère quand vous étiez à l'aise — qui, s'il n'y a pas d'Etat, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'existe plus.

Mais vous êtes là et c'est bien à vous que je suis obligé d'adresser mon propos. Vous avez peut-être fait beaucoup matériellement pour l'école et pour l'université. Nous ne saurions en aucune manière le nier. Quand vous nous présentez des chiffres, que je connais car je les ai ici dans mon dossier, mais auxquels je n'ai pas voulu me référer, vous avez certainement raison, mais vous avez oublié que l'accroissement des moyens matériels mis à la disposition de l'université suffisait à peine à couvrir les déficits par rapport à l'augmentation considérable de la population scolaire et universitaire. Si l'on faisait la somme des heures et journées de travail des étudiants, on s'apercevrait qu'en réalité l'éducation nationale n'a certainement pas été aussi bien traitée que d'autres secteurs du budget national. Je ne fais à cet égard aucune allusion, je suis persuadé que de ce côté-ci (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) on vous fera des rapprochements. Ce n'est pas moi qui ai envie de le faire actuellement.

Vous avez aussi oublié qu'une jeunesse n'a pas seulement besoin de locaux universitaires ; elle a besoin de croire à ce qu'elle fait, elle a besoin d'avoir confiance dans l'univers au milieu duquel elle se meut.

Je vous ai montré tout à l'heure que dans le monde entier la jeunesse marquait une espèce de répulsion à l'égard d'un état de civilisation, ce qui est absolument étrange en raison de la diversité des pays que je vous ai cités. Je vous affirme, monsieur le secrétaire d'Etat, que rien ne se serait passé si le Gouvernement dont vous faites partie, si le régime qui est au pouvoir

depuis dix ans n'avaient pas donné de tout un état de civilisation une image qui ne plaît pas plus à la jeunesse qu'à moi-même.

Ah ! Nous en avons entendu des belles paroles ! Nous en avons entendu des promesses ! Nons en avons entendu des contre-vérités ! Nous en connaissons des promesses qui n'ont pas été tenues ! Mais ne pensez-vous pas que l'homme qui vous parle, qui a voté ici la loi-cadre sur l'Algérie — nous n'étions pas très nombreux — est en droit de dire que pèsent aujourd'hui lourdement les promesses non tenues, les grands discours et les opérations d'abandon effectuées dans des conditions que n'auraient jamais acceptées ces fameux hommes de gauche devant lesquels vous vous trouvez maintenant.

Tout cela a eu des conséquences politiques, bien entendu, mais quels ravages dans l'esprit des jeunes ! Et je suis sûr qu'ils sont nombreux sur ces bancs ces pères de famille qui ont le cœur serré en songeant qu'ils ne peuvent pas transmettre à leurs enfants ce message sacré d'amour de la patrie dans lequel nous avons été élevés, littéralement macérés, et que nous ne pouvons pas le faire parce qu'un Gouvernement dit national a transgressé ses engagements. Comment voulez-vous qu'on puisse parler aujourd'hui le langage qui fut alors parlé ?

Et il n'y a pas que cela. Il y a des problèmes qui se posent dans cette fameuse civilisation industrielle : ce sont des problèmes humains. Quand nous en a-t-on parlé ? S'il existe une expression que nous avons entendue souvent, c'est « l'année sociale ». On serait tenté, si le sujet n'était pas si grave, de dire que cette expression fait penser à la bonne vieille plaisanterie du barbier qui annonçait : « Demain on rase gratis ». L'année sociale est toujours à venir et elle n'est pas encore venue. Que l'on ne nous dise pas qu'un certain nombre de choses n'étaient pas possibles !

Je déborde sans doute le sujet et je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, mais comment dissocier ce problème de la jeunesse d'un contexte politique. Si je me réfère uniquement au rajustement du salaire minimum, celui qui dans la conférence dite du Châtelet — vous auriez pu prendre un autre mot, soit dit en passant — dans la conférence que j'appellerai de Grenelle pour éviter une interprétation vraiment malsonnante, le premier point sur lequel tout le monde s'est mis d'accord, c'est le relèvement du S. M. I. G. Cette question a fait le minimum de difficultés. Ne croyez-vous pas que si l'on avait relevé le S.M.I.G. il y a un an, on n'aurait pas au moins amorcé l'année sociale ? Ne pensez-vous pas que ces jeunes sont plus sensibles qu'on ne le pense au sort d'une classe ? Savez-vous pourquoi ? Parce que, le pourcentage n'est pas contestable, dans l'université environ 90 p. 100 de jeunes appartiennent aux classes possédantes. Alors on va me dire : « De quoi se plaignent-ils ? ». Car ces 90 p. 100 sont en état de révolte, ne vous y trompez pas. Ce ne sont pas spécialement les 7, 8, 9 ou 10 p. 100 des autres qui sont ce qu'on appelle des meneurs ou des éléments incontrôlés.

M. André Cornu. Des « enragés » !

M. Pierre Marcilhacy. S'ils sont dans cet état d'esprit, c'est peut-être, dans une certaine mesure, parce qu'avec la générosité de la jeunesse ils ont un complexe de culpabilité. Ce complexe de culpabilité, qui pouvait le leur retirer, sinon le Gouvernement en adaptant à cette civilisation industrielle un système purement français ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne veux pas abuser de l'audience de mes collègues et de la vôtre. J'ai voulu poser ici un problème moral, un problème social et un problème politique rigoureusement indissolubles. Vous en portez la responsabilité car vous êtes au Gouvernement, les uns ou les autres, depuis dix années.

Aujourd'hui l'addition est à payer ; malheureusement nous la paierons avec vous mais nous ne pouvons pas empêcher que ce qui a surgi reste et il faudra que demain on cherche pour le gouvernement de la France d'autres hommes, d'autres idéaux et un espoir. On ne vit pas sans espoir. On termine sa vie sans espoir mais la jeunesse a besoin d'espoir. C'est peut-être parce qu'on lui a refusé cet espoir qu'aujourd'hui elle est désorientée.

Vous savez, aucun d'entre nous ne peut approuver les excès auxquels certains se sont livrés. Nous pouvons les comprendre. Nous devons essayer de leur faire, quand vous serez parti, monsieur le secrétaire d'Etat, un univers meilleur et, dans la modestie de mes intentions, je voudrais que les quelques paroles que je prononce ici servent à la fois à voir où ont mené dix années de régime gaulliste et à rappeler à beaucoup que la France a toujours été le pays dans lequel fermentaient des idées qui se répandaient de par le monde.

Je suis et je mourrai profondément Français, attaché par toutes mes fibres à cette patrie qui, demain peut-être, fera encore l'admiration du monde, si notre génération a assez de sagesse pour comprendre que l'explosion de nos jeunes n'est pas dirigée dans tel ou tel sens politique, mais dans un sens humain. Votre gouvernement a parfois, je le reconnais, bien géré les affaires du pays. Il a détruit l'espoir. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cogniot, auteur de la deuxième question.

M. Georges Cogniot. Mesdames, messieurs, depuis la date à laquelle j'ai déposé sur le bureau du Sénat une question précise sur les évènements de l'université, la situation de la France a bien changé. Le mouvement des étudiants apparaît aujourd'hui comme une partie seulement du plus grand ébranlement social que notre pays ait connu depuis trente ans et davantage. Le mouvement des étudiants a joué surtout le rôle d'étincelle, mais l'énorme matière inflammable qui s'était accumulée aurait pris feu de toute façon. Les travailleurs ne voulaient plus faire les frais d'une politique mise tout entière au service du grand patronat et des privilégiés ; les forces profondes de la classe ouvrière et du peuple sont entrées en révolte contre le pouvoir personnel et sa façon de gérer les affaires. Dix millions de grévistes sont en train de conquérir par la lutte et l'union des avantages substantiels et nous saluons la certitude de leur victoire.

Mais par-delà le grand succès des grèves, une exigence monte de la Nation, insensible à l'astuce subalterne et dérisoire qui prétend lui faire ratifier, à la faveur d'une déclaration d'intention sur la participation du peuple à la gestion, le maintien du régime actuel. Cette exigence, on l'entend partout : dix ans de malheur et de réaction, cela suffit ! Que le Gouvernement s'en aille, qu'on donne la parole au peuple autrement que par un référendum truqué, que des élections générales permettent à la France de décider de son avenir.

Personne n'est dupe du référendum-échappatoire. Personne ne croit qu'on va établir sérieusement la participation du peuple aux affaires à partir d'une procédure de plébiscite qui exige une adhésion aveugle et personnelle, en niant précisément toute participation. L'heure a sonné d'un gouvernement populaire et d'union démocratique qui change complètement la politique.

Déjà nous voici privés de la présence de M. Peyrefitte, démissionnaire à midi. La débandade gouvernementale commence. Depuis trois semaines, M. Peyrefitte était condamné, il n'était plus qu'un fantôme de grand maître de l'université, laquelle est tout entière soulevée contre le Gouvernement, étudiants et lycéens, enseignants et parents d'élèves.

Le drame universitaire que nous vivons a commencé le 3 mai parce que, ce jour-là, le ministre a, sans raison valable, donné l'ordre de faire entrer à la Sorbonne les chevaliers de M. Fouchet qui, après avoir promis aux étudiants de les laisser sortir librement, les ont empoignés comme des malfaiteurs. Dans la presse qui est dévouée au Gouvernement, M. Peyrefitte aimait naguère faire vanter son dandysme intellectuel, mais avec les étudiants il a dépassé les limites de l'inélégance et des mauvaises manières pour donner dans la brutalité et la sauvagerie.

Le Gouvernement résout les problèmes de la jeunesse alternativement à coup d'invitations à déjeuner pour M. Cohn-Bendit chez M. Missoffe et à coup de grenades lacrymogènes. Ses mérites se lisent sur le pavé de Paris. M. Peyrefitte mérite de recevoir, à l'instar de son prédécesseur, en échange du portefeuille de l'instruction publique, le portefeuille de la police.

Le ministre est donc parti et si, contre toute attente du pays, les espérances du pouvoir se réalisent, s'il se maintient, nous aurons bientôt la présence virginale à l'éducation nationale d'un nouvel oint du Seigneur qui n'aura pas encore servi. Au nom de la stabilité qui est, comme chacun sait, la maxime inviolable du régime, nous aurons compté, en dix ans, une dizaine de responsables de l'enseignement. Chacun a appliqué son plan et corrigé le plan de son prédécesseur pour le rapprocher davantage des fins utilitaires et des principes de sélection imposés par l'oligarchie. L'accumulation des réformes régulièrement réformées au bout de six mois et laissant perplexes les maîtres, les étudiants et les familles, a été la preuve éclatante de la continuité de pensée du système.

Et la valse des hauts fonctionnaires a pris un rythme étourdissant : M. Peyrefitte a congédié M. Pierre Laurent, mais M. Laurent avait eu le temps d'évincer M. Capelle. Le résultat de dix longues années consacrées à ces exercices, il est visible et palpable : c'est le chaos où l'Université est plongée !

Aujourd'hui, on vient demander au pays, par referendum, la permission de continuer cette belle besogne. L'Université en a assez ; l'Université est malade du gaullisme. L'impuissance du régime autoritaire, depuis dix ans, à faire quelque chose de bien pour la jeunesse et pour l'enseignement prouve qu'il s'agit, pour ce système, d'une incapacité congénitale. Après dix ans, monsieur le secrétaire d'Etat, la saison des promesses est passée. Il en va de l'enseignement comme des fameuses années sociales qu'évoquait mon collègue M. Marcilhacy. Nous avons trop entendu de paroles dorées et de plans mirifiques. Croyez-moi, tout à l'heure,

il sera inutile d'en ajouter. Après dix ans, l'Université fait les comptes du système. Quel passif ! Quel gâchis !

Toute la jeunesse est contre vous et elle a raison. En vain essayez-vous de vous plaindre des désordres auxquels se livrent une partie des étudiants. Ces désordres ne sauraient faire oublier le caractère hautement progressif, constructif et prometteur de la protestation qui mobilise la jeunesse universitaire. Ils n'effacent pas la valeur d'une action génératrice de recherches et de confrontations fécondes qui tendent à juste titre à une refonte totale de l'Université. Par-delà les gestes violents, un travail considérable est en cours dans l'Université pour mettre au point les formules de renouveau qu'il était de votre devoir de nous proposer et que vous n'avez même pas conçues. Le mouvement étudiant a beau avoir un caractère composite et mouvant et même, si l'on veut, confus et contradictoire ; en dépit de ceux qui voudraient l'entraîner à l'aventure, il va dans une direction, il obéit à des impulsions qui, si elles lui sont propres, ne sont pas étrangères à la lutte de la démocratie et aux buts des démocrates. Il grossira au bout du compte la lutte des forces sociales les plus avancées que représente la classe ouvrière.

Nous sommes avec la jeunesse étudiante parce que nous ne sommes pas dupes de quelques attitudes nihilistes. Nous savons qu'il s'agit d'une jeunesse qui veut s'engager, d'une jeunesse qui révèle un énorme potentiel démocratique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Bossus. Très bien !

M. Georges Cogniot. Au demeurant, pourquoi avez-vous devant vous une foule d'étudiants tumultueuse ? Pourquoi cette turbulence s'est-elle formée, sinon parce que vous avez délibérément écarté la masse de toute participation aux affaires universitaires sérieuses, parce que vous avez refusé de créer les structures permanentes du dialogue ?

Il est vrai qu'on a noté la présence d'éléments troubles et irresponsables dans certaines manifestations d'étudiants. Mais, s'ils ont eu quelque audience, personne d'autre que vous ne la leur a procurée, par vos méthodes autoritaires de gestion de l'enseignement supérieur. La démagogie est toujours la rançon du déni de démocratie.

Que de fois suis-je monté à cette tribune, au nom du groupe communiste, depuis neuf ans que j'appartiens à cette assemblée, pour proposer la conception d'une Université nationale et démocratique qui soit, à tous les degrés, gérée conjointement par les représentants de l'administration, des enseignants, des parents d'élèves, en ajoutant qu'au niveau de l'enseignement supérieur les étudiants remplaçaient naturellement les parents d'élèves !

Que de fois ai-je dit qu'il fallait en finir avec la présence à la tête de nos établissements d'enseignement supérieur de fonctionnaires du type napoléonien, que les recteurs devaient être élus, que les conseils des universités devaient comprendre, non seulement toutes les catégories du personnel enseignant, mais les délégations des étudiants ! Que de fois ai-je plaidé ici pour la modernisation de l'enseignement !

Ces opinions faisaient sourire les prédécesseurs de M. Peyrefitte et M. Peyrefitte lui-même. Elles n'étaient pas plus accueillies que nos réclamations en faveur de crédits enfin adaptés aux besoins ou en faveur de la démocratisation sincère et non apparente du recrutement.

Dans une authentique démocratie parlementaire, les problèmes de l'enseignement supérieur auraient été beaucoup plus sérieusement présentés aux assemblées, étudiés en commission, débattus publiquement et, ce qui est l'essentiel, soumis au vote. La presse aurait rendu compte de ces discussions. Les mécontents, les opposants auraient trouvé dans les assemblées des défenseurs ; ils ne seraient pas arrivés à la constatation, bien fondée, qu'entre le pouvoir et eux rien ne pouvait être réglé que par la force. Mais vous n'avez voulu écouter personne, ni les parlementaires, ni les professeurs.

Contre l'opinion des doyens et du corps enseignant, le ministre a, par exemple, imposé l'application immédiate du nouveau système aux étudiants littéraires en cours de scolarité et cette disposition a entraîné complications et injustices.

Ce que nous entendions, c'était, de la bouche des ministres de l'éducation nationale et du Premier ministre, des témoignages d'autosatisfaction. Il n'y avait rien dont M. Pompidou fût aussi fier que de ses succès dans le domaine de l'éducation nationale et, aujourd'hui, vous voilà tous en déroute, vous voilà tous péniblement en quête, après dix ans, d'une nouvelle clé magique du problème universitaire et scolaire !

Depuis dix ans, tout l'effort du pouvoir personnel a consisté à ériger en maxime suprême de la vie politique et sociale la recherche du profit maximum de l'oligarchie. Peu vous importait que la société que vous sculptiez fût dépourvue d'âme. Les jeunes, et c'est leur honneur, vous signifient aujourd'hui qu'ils récusent ce modèle de société sans âme. Le mépris que votre système inspire à leur générosité, votre système matérialiste et aliénant le mérite au centuple.

Nous vivons dans l'époque des possibilités techniques pratiquement infinies. Mais quel honteux paradoxe affecte un système qui réalise simultanément le merveilleux progrès des rationalités partielles dans ses grandes unités industrielles, où triomphent la science et la technologie, et le progrès de la déraison globale à l'échelle de la société ! Vous avez les moyens de bannir la pauvreté, de donner à chacun de quoi satisfaire ses besoins, et pourtant la statistique indique que 12 millions de Français, un sur cinq, vivent dans une pauvreté inhumaine. Vous avez les moyens d'offrir à tous une éducation bien comprise et un emploi intelligent de leurs facultés, et pourtant vous n'offrez en fait à des centaines de milliers de jeunes gens qu'un enseignement mutilé et le chômage.

La jeunesse universitaire ne veut plus vous permettre de gérer en dehors d'elle et du pays des affaires que vous gérez si mal. Elle ne veut plus être intégrée, malgré elle, à un système dont on lui interdit de discuter et le but et le sens. Et elle se tourne vers la classe ouvrière en lutte pour le socialisme. Elle s'unit à la classe ouvrière dans une haute intention de rénovation sociale et morale.

En vain tous les canaux de la propagande officielle et les discours ministériels eux-mêmes ont-ils exalté le pseudo-conflit des générations, qu'il serait si expédient pour le pouvoir de substituer à la lutte de classe dans le rôle de moteur du développement historique. J'entends encore M. Pompidou déclarer d'un ton démagogique : « Il faut que les jeunes apportent la remise en cause de tout ». On exaltait la jeunesse pour la paralyser en l'isolant, en séparant son combat des luttes ouvrières.

La manœuvre a fait long feu. Les étudiants sentent et sentiront de mieux en mieux que, séparés de la classe ouvrière, ils ne seraient qu'une poignée de dissidents bourgeois exposés à prendre pour du renouveau ce qui ne serait qu'un passé rafistolé ; avec la classe ouvrière, ils sont le nombre, la force et l'avenir.

Avec la classe ouvrière, les étudiants et lycéens d'une part, les maîtres d'autre part, obtiendront une vie démocratique dans les universités et les écoles. Votre régime a une horreur naturelle de la discussion et du dialogue. La confrontation et la critique lui sont insupportables ; mais l'enseignement, au contraire, est communication vivante et vivante élaboration à base de consentement et d'harmonie et non à base de tutelle. Il faut associer sincèrement l'ensemble des professeurs et des étudiants, non seulement à la gestion, mais à la discussion des programmes et des méthodes, de tous les problèmes posés, et il faut également laisser la vie — avec toutes ses préoccupations, y compris les préoccupations d'éducation politique et civique — entrer librement dans les écoles. La lutte contre les pédagogies autoritaires est une lutte pour la science liée à la recherche et à la technique vivante, ouverte sur l'ensemble de la pratique sociale, formant l'individu, le producteur et aussi le citoyen.

A une question écrite que j'avais adressée à M. Peyrefitte, le 2 février, sur son obstination à appliquer dans l'Université et dans les grandes classes des lycées des règlements justement qualifiés d'antédiluviens, excluant toute vie politique, et une morale faite d'interdits et de tabous, alors que les jeunes aspirent au libre examen, le ministre m'avait répondu le 23 avril par l'invocation aussi traditionnelle qu'artificieuse de la neutralité scolaire et la menace de faire jouer les statuts disciplinaires.

Eh bien ! où le Gouvernement en est-il aujourd'hui dans la mise en œuvre de sa discipline bureaucratique à l'école et à l'Université dont il se réclamait si fièrement le 23 avril ? Qu'est-il advenu de tout ce régime pénitentiaire qui était si cher au Gouvernement ? N'est-il pas caractéristique que monte simultanément des usines et de l'Université la volonté profonde de participation à la gestion, c'est-à-dire de démocratie. Rien ne pourra arrêter ce vaste mouvement. Il faudra que la réaction se résigne à l'établissement d'un pouvoir de contrôle des travailleurs à tous les échelons de la vie économique, à commencer par l'extension des attributions des comités d'entreprise et la libre activité de la section syndicale dans l'entreprise. Il faudra que le conservatisme et l'autoritarisme cèdent devant la démocratisation de l'Université.

De même qu'on ne peut plus refuser le droit de vote des jeunes à dix-huit ans en matière politique ou le droit de vote à seize ans dans les élections professionnelles pour les jeunes ouvriers, on ne peut plus demander aux étudiants et aux lycéens des grandes classes de filer doux sous la férule de l'administration et des enseignants, sans dire leur mot, sans intervenir sur toutes les dispositions qui les concernent. L'Université, le lycée, doivent devenir des communautés démocratiques où l'on sera réellement à deux de jeu.

Dans son discours de vendredi, le chef de l'Etat a dénoncé l'impuissance de ce grand corps qu'est l'Université, et il a accusé les enseignants de n'avoir pas su s'adapter aux nécessités modernes. Pareille allégation a été ressentie comme une injure !

La vérité est que le pouvoir n'a jamais réellement consulté les enseignants, ni les étudiants. Depuis dix ans, il a systématiquement refusé de prendre en considération les propositions des représentants élus des personnels de l'éducation nationale. De même que les étudiants veulent des professeurs avec qui ils puissent dialoguer, les professeurs veulent un pouvoir qui ne les traite pas en simples exécutants.

Cette gestion démocratique dont nous parlons, elle est, dans l'enseignement supérieur, applicable à tous les niveaux : amphis, départements et instituts, facultés, ensemble de l'Université. Elle suppose l'autonomie des universités.

C'est un terme dont le pouvoir fait lui aussi quelque usage. Mais il entend par là en réalité la soumission des universités dans le cadre régional aux grands intérêts privés. Sous prétexte de liaison avec ce que le défunt ministre appelait les « forces organisées de la société », il méditait de placer les universités décentralisées sous la coupe des féodalités locales. Si on l'avait laissé faire, il aurait appelé autonome l'université de Clermont-Ferrand le jour où elle n'aurait plus dépendu que de Michelin. Je n'ai pas besoin de dire que nous insistons au contraire sur la nécessité d'assurer l'indépendance de l'enseignement à l'égard des sources de financement privées.

Une question d'actualité nous préoccupe tous : celle des examens. Les examens d'antan ont vécu. Dans l'immédiat, il convient cependant que dans l'enseignement supérieur l'année universitaire reçoive sa sanction, que les plus pauvres et les plus laborieux parmi les étudiants ne soient pas injustement pénalisés. Nous sommes d'avis que les sessions devraient être reculées de plusieurs semaines et les programmes sensiblement aménagés.

Nous estimons que des mesures spéciales devraient favoriser les étudiants salariés.

Les modalités, variables selon les disciplines et les examens, seraient dûment établies par accord entre enseignants et étudiants. Elles pourraient prévoir par exemple des passages sans examen de la première à la deuxième année du premier cycle et des épreuves de rattrapage dans les autres cas.

Il s'agit là, bien sûr, de mesures transitoires valables cette année. De nouvelles structures d'appréciation des connaissances et des aptitudes seraient étudiées pour les années suivantes, en recherchant le contrôle et le conseil continus des étudiants sous des formes souples.

De même, le travail accompli au cours de l'année scolaire qui s'achève par les élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire doit être valablement sanctionné. Le baccalauréat doit conserver toute sa valeur et donner droit, en octobre prochain, à l'admission dans l'enseignement supérieur, contrairement aux plans obliques de mise en place de barrages, à l'entrée dans l'Université. Le syndicat national de l'enseignement secondaire a présenté des propositions raisonnables sur la simplification du baccalauréat en 1968.

Bien entendu, la participation à la gestion ne saurait, ni dans les usines, ni dans l'Université, faire oublier les revendications matérielles. Trop heureux, le Gouvernement, s'il pouvait, à la faveur de spéculations mystificatrices et de phrases sonores sur la cogestion, esquiver les problèmes économiques !

Je reprends donc ici les termes de ma question. Va-t-on dégager les moyens puissants qui sont nécessaires pour la construction de locaux nouveaux comme pour la formation rénovée d'un nombre suffisant de maîtres ? L'une des raisons, justifiée, de la protestation des étudiants est l'inadaptation de l'enseignement ; mais l'une des raisons majeures de l'inadaptation de l'enseignement, dont je reconnais qu'elle a bien des causes, est l'insuffisance des moyens en personnel, l'insuffisance numérique de l'encadrement. Quand, de mon temps, le cours universitaire et la correction des devoirs se faisaient entre une trentaine d'étudiants et leur maître, le dialogue s'établissait tout naturellement.

Qu'est-ce qu'une faculté sans bibliothèque, des résidences sans équipement culturel ? Qu'est-ce qu'une faculté qui constitue non une unité organique de travail, mais une fabrique automatique d'échecs aux examens ?

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Georges Cogniot. Qu'est-ce qu'une faculté où l'absence de communication et d'encadrement est la règle, où ne subsiste qu'un rapport didactique autoritaire entre un professeur et quatre cents étudiants qu'il ne connaît pas ?

M. Edouard Bonnefous. Bravo !

M. Georges Cogniot. Le Gouvernement aime se référer à l'exemple de l'Union soviétique en matière d'enseignement supérieur. Sachez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en Union soviétique la communication et le dialogue sont constants et serrés entre le maître et ses étudiants.

Il faut maintenir une proportion entre le nombre des étudiants et les ressources disponibles : locaux, enseignants, bibliothèques, instruments de travail. C'est ce principe élémentaire de bons sens qui n'a pas été respecté.

Cette vérité amère a été signifiée le 14 mai par les doyens des facultés des lettres. Ils ont dit qu'ils démissionneraient collectivement le 15 juin si le ministère n'assurait pas d'ici-là les crédits de fonctionnement ainsi que les postes d'enseignants, d'administrateurs et de techniciens nécessaires à une rentrée normale.

Les doyens estiment, en effet, comme nous, qu'une des causes de la situation actuelle est le refus constamment opposé sur ce point à leurs demandes répétées depuis des années. Ce qu'ils pensent de la gestion du ministre ? Les doyens l'ont qualifiée en propres termes « d'incurie criminelle » en précisant notamment que les options prises sur les terrains nécessaires à la création de nouveaux établissements dans la région parisienne ont été abandonnées et qu'au total trente-sept projets définis attendent depuis quinze mois les autorisations indispensables.

Ce que les doyens pensent de la qualification du ministre qui nous a quittés ? Ils l'ont donné suffisamment à entendre en souhaitant, je cite leur texte, « que des hommes nouveaux prennent en main les destinées de l'éducation nationale ».

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du tourisme.* Peut-être des doyens nouveaux.

M. Georges Cogniot. Je ne vous le fais pas dire, monsieur le secrétaire d'Etat ; c'est la faute des doyens si tout va mal.

La racine d'une grande partie du mal, nous la trouvons dans la fixation au chiffre de vingt-cinq milliards et demi de francs du programme d'équipement scolaire et universitaire du V[e] Plan alors que la commission compétente avait retenu comme un chiffre convenable celui de 43 milliards. Nous avions mis solennellement à l'époque le Gouvernement en garde. Il est resté sourd à nos avertissements. Il récolte ce qu'il a semé. Et je ne dis rien des traitements des enseignants dont le retard est flagrant.

M. Marcilhacy voulait bien me lancer un défi amical en me demandant si je parlerais du budget militaire. Eh bien oui ! j'en dirai un mot. Je rappellerai que le budget de l'éducation nationale ne représente aujourd'hui que les quatre-cinquièmes du budget avoué des dépenses militaires. Je poserai la question suivante : ce qui se passe à l'heure actuelle dans toute l'Université ne persuade-t-il pas les responsables de la nécessité pour le moins d'inverser immédiatement les proportions ?

M. Raymond Bossus. Très bien !

M. Georges Cogniot. Deuxième question : que va-t-on faire pour changer le style de vie des étudiants ? L'Université actuelle est et demeure une Université de classe. M. Marcilhacy l'a dit avec des chiffres à l'appui. Elle n'admet que 10 p. 100 d'enfants d'ouvriers et constitue une image renversée de la population. Que faire pour y remédier ? D'abord, démocratiser sincèrement l'enseignement secondaire ; ensuite créer une allocation d'études permettant aux enfants de se consacrer à temps complet à leur formation, combinée avec le développement des œuvres socioculturelles cogérées.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réformes très précises que nous proposons de réaliser dans l'enseignement supérieur. Tout à l'heure le ministre viendra sans doute affirmer...

M. Auguste Pinton. Quel ministre ?

M. Georges Cogniot. Celui qui nous honore de sa présence. Il ne serait guère courtois de le qualifier de suppléant polyvalent.

M. Jacques Duclos. Et si, pourtant !

M. Georges Cogniot. Le ministre viendra affirmer que le Gouvernement est en train d'élaborer quelque nouveau plan-miracle ; mais la grande idée de l'heure nous est parfaitement connue depuis le comité interministériel du 4 avril, c'est le *numerus clausus* à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Maintenant, on va se hâter. Spéculer sur les incertitudes, voire les impatiences d'une partie de l'opinion devant l'effervescence universitaire pour diminuer les résistances à une limitation malthusienne du recrutement des étudiants, quelle profonde combinaison !

Ici encore, on ne tiendra aucun compte de l'opinion des enseignants. Le point de vue gouvernemental est unanimement combattu par les doyens des facultés des lettres et des sciences qui ne veulent de sélection qu'après une première année d'études en faculté, année d'orientation qui, disent-ils, ne serait pas du temps perdu.

Les doyens, et je cite l'expression de leur président, M. Vivien, « restent unanimement opposés à toute sélection autoritaire et massive qui pourrait leur être proposée ou imposée, tendant à adapter, conformément à une politique malthusienne, le contenu au contenant. » Même le doyen Zamansky a adopté la résolution que je viens de lire.

Peu vous importe également que votre *numerus clausus* soit parfaitement illégal ! Il l'est bel et bien tant que la définition du

baccalauréat n'est pas modifiée, tant que le baccalauréat reste le premier grade de l'enseignement supérieur, et nous seuls, parlementaires, pouvons modifier cette définition. En somme, le Gouvernement prépare non une réforme, mais une contre-réforme de l'enseignement supérieur.

M. Auguste Pinton. C'est trop tard !

M. Georges Cogniot. La France manque d'enseignants et de chercheurs ; elle manque de médecins et d'ingénieurs. La commission du Ve Plan a demandé, pour satisfaire les besoins en cadres moyens et supérieurs, 740.000 étudiants en 1972, vous le savez tous, ce qui représenterait encore un taux inférieur, par exemple, au taux actuel de la Suède. Mais le Gouvernement, incapable de répondre aux besoins des hommes et aux intérêts de la Nation, ne vise qu'à barrer l'accès des hautes études.

La prétendue réforme de l'orientation dans l'enseignement secondaire, qui commence cette année — c'est pourquoi j'en parle — dans les académies de Reims et de Grenoble et qui n'est en fait que l'établissement d'une sélection autoritaire et bureaucratique au niveau de l'entrée en seconde, va dans le même sens. Ce n'est point par hasard qu'enseignants et parents d'élèves l'on condamnée d'un même mouvement. Vous ne songez qu'à trier le petit nombre et vous vous flattez d'empêcher par une cascade d'éliminations ce qui vous semble une aspiration dangereuse à la mobilité sociale.

Obsédés par les convenances et l'intérêt à court terme des puissances économiques vous avez voulu que l'enseignement secondaire orientât déjà les adolescents vers les professions. Vous avez évacué autant que vous l'avez pu la culture générale hors des lycées. A l'entrée de la seconde, à l'âge de quinze ans, vos « techniciens aiguilleurs », formés à leurs fonctions — ce détail est révélateur de votre humanisme — en six semaines exactement, soupèseront et orienteront souverainement. Tant pis pour Pasteur, s'il vivait aujourd'hui : au lycée il n'était fort qu'en dessin ; alors, vous l'orienteriez, bon gré mal gré, en seconde artistique (*Sourires.*) et vous interdiriez la biologie à Darwin parce qu'il était le dernier de sa classe en mathématiques.

Etonnez-vous que les lycéens soient mécontents. Mécontents, ils le sont parce que leur scolarité n'est qu'une succession de barrages multiples. Mécontents parce que vous parlez « d'endiguer le flot », exprimant par là qu'il y a à votre gré trop de bacheliers. Mécontents parce que l'éducation qu'ils reçoivent est coupée de la vie. Mécontents parce que l'enseignement se donne dans des conditions matérielles le plus souvent déplorables.

Même pour les enfants d'ouvriers, que vous prédestinez à reproduire la condition de leur père, vous limitez au maximum l'horizon technique, tournant le dos, ici encore, aux besoins du pays. Vous voulez, par exemple, multiplier ces sections d'éducation professionnelle — vingt-heures à l'usine, douze heures à l'école par semaine — qui sont une forme d'enseignement dérisoire et caricaturale. La révolution scientifique et technique, l'automation qui sont en cours exigent des ouvriers une formation de plus en plus poussée. Mais vous, vous ne pouvez pas la leur donner tant vous craignez une classe ouvrière instruite et pensante, tant vous souhaitez que les ouvriers fonctionnent intellectuellement au-dessous de leur niveau potentiel. La révolution technique, sous votre régime, se réalise aux dépens des travailleurs et toutes vos réformes ont eu pour seule fin d'asservir l'enseignement aux intérêts à court terme des féodalités.

D'innombrables travailleurs ont le sentiment aigu, exaspéré qu'il existe une disparité injustifiable entre les moyens dont dispose aujourd'hui l'humanité et la minceur souvent tragique des réalisations pour les masses. Disposant de la puissance et du savoir, la classe dirigeante que vous représentez a créé une vie infernale pour des multitudes. Seule la bataille gréviste de millions d'hommes peut arracher par la force au grand patronat et à l'Etat des satisfactions qu'ils refusaient jusque-là obstinément.

La lutte pour une université moderne et démocratique s'inscrit ainsi dans le cadre général de la lutte contre le régime autoritaire, agent d'exécution des grands intérêts.

Un lien étroit et essentiel unit les revendications des étudiants ou des enseignants et celles des ouvriers. Les uns et les autres exigent le droit et la possibilité de participer activement à l'orientation et à la gestion de la vie nationale à tous les niveaux. Les uns et les autres ont besoin d'une transformation non seulement de l'Université ou de l'entreprise, mais de la société.

La classe ouvrière est la force décisive de cette transformation, qui aboutira au socialisme.

Dans l'immédiat, l'heure est venue de songer à la constitution d'un gouvernement populaire et d'union démocratique qui permette de franchir une première étape, d'établir un régime authentique de démocratie et non seulement de transférer tout le problème universitaire sur un terrain nouveau ouvert au dialogue et au changement, mais aussi d'entamer des réformes profondes dans l'ordre économique et social, de faire en sorte que l'Etat cesse d'être soumis aux monopoles, ce qui suppose que l'on convertisse progressivement en entreprises nationales démocratiquement gérées les forteresses économiques qui sont aujourd'hui la base du pouvoir oppressif des féodalités.

Le gage de ces réformes, le gage de la rénovation nécessaire de la nation et de la société, c'est la cohésion des travailleurs manuels et intellectuels, la cohésion de la jeunesse et de ses aînés, la cohésion de toutes les forces démocratiques.

Que les démocrates s'unissent, et ils assureront les destinées d'une France de progrès social, de haute culture et de liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur plusieurs travées du centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le président, mes chers collègues, j'avais simultanément déposé, au nom du groupe socialiste, une proposition de loi tendant à l'amnistie des étudiants condamnés lors des premières émeutes et une question orale adressée à M. le ministre de l'éducation nationale à propos des événements de ces dernières semaines.

J'ai eu l'occasion, lors de la discussion du projet de loi sur l'amnistie, de poser — c'était là mon intention première — le problème des responsabilités. Ce problème ayant été posé, le groupe socialiste a mandaté aujourd'hui mon collègue et ami M. Lamousse pour intervenir dans la suite du débat.

M. le président. La parole est donc à M. Lamousse.

M. Georges Lamousse. Monsieur le président, mes chers collègues, intervenant à cette tribune à la place de mon collègue et ami M. Marcel Champeix, et au nom du groupe socialiste, je m'en voudrais de prononcer une parole qui puisse être interprétée dans un sens de polémique ou dans une intention de sectarisme.

Péguy écrivait : « Dire la vérité, tristement la vérité triste, ennuyeusement la vérité ennuyeuse ». C'est simplement, modestement, ce que je voudrais essayer de faire aujourd'hui. J'entends non pas asséner des principes définitifs, mais, en ces heures qui sont graves et chargées d'incertitude et de danger, essayer de dire aussi bien pour le pouvoir finissant que pour le monde nouveau qui va naître des choses qui sont vraies.

Il semble, monsieur le secrétaire d'Etat, que la révolte des étudiants ait pris le Gouvernement au dépourvu.

M. Auguste Pinton. Une fois de plus !

M. Georges Lamousse. Une fois de plus, en effet. Je vous remercie, mon cher collègue, d'apporter cette précision dans le débat, car ce n'est malheureusement pas la première fois. C'est comme si un aérolithe était tombé du ciel, venu de l'espace, on ne sait d'où...

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat.* Elle est marquée du génie, l'intervention de M. le sénateur Pinton ! (*Exclamations au centre gauche.*)

M. Auguste Pinton. On n'a jamais vu cela, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. André Cornu. Un peu de sang-froid !

M. Auguste Pinton. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Georges Lamousse. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pinton avec l'autorisation de l'orateur.

M. Auguste Pinton. Ce que je vais dire n'a rien à voir avec notre débat. J'ai fait une remarque, monsieur Lamousse, que vous avez bien voulu accueillir. Mais je n'accepte pas les observations de M. le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements au centre gauche.*)

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat.* Le secrétaire d'Etat n'accepte pas non plus un certain nombre de réflexions dont il est l'objet de la part de M. Pinton depuis un moment.

M. Auguste Pinton. Elles ne s'adressent pas à vous, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. André Cornu. Elles s'adressent au Gouvernement.

M. le président. Laissez parler l'auteur de la question, à qui seul j'ai donné la parole. Vous interviendrez ensuite si vous le désirez. Monsieur Lamousse, ne vous laissez pas interrompre.

M. Georges Lamousse. Mes chers collègues, je vous disais donc que le Gouvernement et le pouvoir ont été pris au dépourvu par la révolte des étudiants et j'employais cette métaphore : c'est comme si un aérolithe venu du ciel, de l'espace, on ne sait d'où ni pour quelle cause leur était tombé brusquement sur la tête.

Or, ce phénomène qui vient de se passer non seulement était tout à fait prévisible, mais encore il avait été prévu au sein de cette assemblée.

M. André Cornu. Il était fatal !

M. Georges Lamousse. Je vous rappelle qu'il y a deux ans, à l'initiative de la commission des affaires culturelles, une commission de contrôle sur les problèmes de l'enseignement et, plus précisément, sur les problèmes d'orientation et de sélection, avait été instituée au sein de cette assemblée. Cette commission, dirigée par le président Gros, avait eu l'indulgence de me désigner comme corapporteur aux côtés de mon collègue et ami M. Cogniot, de M. Chauvin, de M. le professeur Prélot, de M. Longchambon. Ce rapport a été écrit en 1966, après l'audition d'un très grand nombre de personnalités appartenant aussi bien au milieu des parents d'élèves et d'étudiants, à celui des professeurs qu'au monde des étudiants eux-mêmes.

Je pourrais vous lire un certain nombre de passages de ce rapport qui vous montreraient à l'évidence que toutes les causes du malaise qui a amené l'éclatement auquel aujourd'hui nous nous trouvons confrontés étaient indiquées. J'en cite simplement de mémoire une phrase en vous rappelant, mes chers collègues, qu'elle a été écrite voilà deux ans : « Nous devons accomplir une véritable révolution culturelle ». Ainsi cette expression « révolution culturelle », qui a fait florès à travers l'univers pour d'autres raisons, n'appartient pas seulement au régime de la Chine communiste. Comme vous le voyez, elle appartient aussi au Sénat de la République. Soit dit en passant, cette assemblée, quand elle pense qu'une révolution est nécessaire, ne recule pas devant la nécessité de la recommander et de la conseiller.

Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement ne peut pas dire qu'il n'était pas au courant, que l'événement était absolument imprévu et absolument imprévisible.

Nous avons joué, comme le disait Chateaubriand dans cette même assemblée et à cette même tribune, il y a cent trente-huit ans, lors de la chute d'un souverain qui s'appelait Charles...

M. Auguste Pinton. Déjà !

M. Georges Lamousse. Charles X ! (*Sourires.*)

... nous avons joué, disais-je, les inutiles Cassandre, et si le Gouvernement nous avait écoutés, on n'en serait pas où il en est à l'heure actuelle, c'est-à-dire au bord de la faillite.

Voyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement a eu tort de calomnier l'opposition, car l'opposition n'a pas joué, ni dans cette assemblée, ni dans l'autre, ni à travers le pays, un rôle de destruction, un rôle négatif. Elle a essayé de jouer également, et surtout, autant qu'il dépendait d'elle un rôle positif. Elle a essayé de donner des conseils, elle a essayé de dire au Gouvernement ce qu'il fallait faire et elle le lui a dit tout au long, non seulement de la législature, mais des législatures précédentes. Le Gouvernement eut été bien inspiré, pour survivre et pour ne pas connaître le désarroi dans lequel il se trouve plongé aujourd'hui, de suivre les conseils, non pas de ses thuriféraires, mais ceux de l'opposition, car c'était de bons conseils et ils étaient donnés non pas dans l'intérêt de l'opposition seule, mais dans l'intérêt de toute la nation.

Quelles sont, mes chers collègues, les causes qui ont amené la révolte étudiante d'aujourd'hui ? J'en distingue, pour ma part, trois ordres.

Le premier tient à la condition matérielle qui est faite aux étudiants. En effet, que faire avec une bourse qui est au maximum de 4.800 francs par an, c'est-à-dire 400 francs par mois, car on ne compte le plus souvent que les mois d'études. Mais pendant les mois de vacances, il faut vivre ; les étudiants se trouvent placés exactement dans les mêmes conditions que les ouvriers.

Je dois ajouter que le taux de 4.800 francs est un maximum. Dans la plupart des cas, les bourses octroyées sont bien inférieures : il en est de 1.500, voire de 1.200 francs par an.

Le Gouvernement répond aux réclamations que cette somme est peut-être insuffisante, mais que la famille fera la différence. Nous y voici ! En effet, la famille fait la différence quand elle le peut, et ceux qui m'ont précédé à cette tribune, M. Marcilhacy et M. Georges Cogniot, l'ont bien indiqué. C'est pour cela, c'est parce que peu de familles sont suffisamment aisées, suffisamment fortunées, dans ce pays, pour faire la différence, que vous n'avez, dans l'enseignement supérieur, que 8 ou 9 p. 100 des étudiants qui appartiennent à des familles d'ouvriers ou de paysans.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Georges Lamousse. C'est de cela que les étudiants se plaignent, c'est cela qu'il n'acceptent pas et cette première cause, c'est l'aliénation matérielle.

La deuxième cause, c'est l'incohérence de la réforme, qui n'a jamais été abordée, qui n'a jamais été conduite avec ce que Richelieu appelait l'esprit de suite et qui n'a jamais été menée à son terme. Cette cause est plus importante, à mon avis, que l'incohérence des moyens employés ou le manque de hardiesse des principes mis en œuvre.

En effet, ce qui était déroutant, aussi bien pour les parents que pour les maîtres et les élèves, c'était l'incertitude, c'était l'incohérence dans tous les domaines, dans celui de l'orientation, dans celui de la sélection, dans le cours des études, dans les programmes et dans les examens.

Je ne veux pas, mes chers collègues, allonger inutilement le débat, mais je pourrais vous citer beaucoup d'exemples de programmes qui ont été interrompus en cours d'année scolaire pour en prendre d'autres qui eux-mêmes n'ont pas été terminés. On s'est livré à cet exercice dans certains établissements deux ou trois fois pendant une année scolaire de sorte que trois ou quatre mois d'études ont été perdus et que les élèves se sont présentés à un examen qu'il n'avaient pu préparer dans des conditions suffisamment concrètes et suivies.

Incohérence dans le cours des études, incertitude des parents et des enfants, incohérence aussi à la sortie de l'Université et celle-ci est le corollaire de l'autre.

La plupart du temps, des étudiants qui fréquentent l'enseignement supérieur et obtiennent les diplômes de cet enseignement ne trouvent pas de débouchés.

M. le doyen Zamanski, qui est venu voilà deux ans devant notre commission de contrôle, nous a dit que pratiquement 20 p. 100 seulement de ces étudiants, à la sortie des études supérieures, trouvaient un débouché. Cela signifie que quatre étudiants sur cinq sont obligés de se recaser où ils peuvent et comme ils peuvent.

Il y a là, de la part des pouvoirs publics, une lacune qui constitue un véritable scandale. On sort de l'Université à l'heure actuelle, non pas muni d'un viatique qui permettra de prendre sa place dans la société, mais comme l'on sort d'un club, avec un écusson à la boutonnière, un point c'est tout. Cela, mes chers collègues, ce n'est pas une façon sérieuse de comprendre la formation des étudiants et ce n'est pas une façon sérieuse d'organiser un enseignement supérieur.

Cette seconde cause d'aliénation est l'aliénation culturelle.

La troisième cause de la révolte est d'un autre ordre. Elle est peut-être plus importante encore que les deux autres ; elle n'est pas du tout d'un ordre matériel, mais d'un ordre moral, d'un ordre social.

Jaurès disait que l'on n'enseigne pas ce qu'on sait, parce qu'on ne sait pas grand-chose, mais qu'on enseigne ce qu'on est. En effet, on ne peut guère enseigner autre chose que cela, mais pour enseigner ce qu'on est il faut que l'Université appartienne à ce que Kant appelait « le royaume des fins ». Je m'explique : le royaume des fins est un état de choses dans lequel l'étudiant est traité, non pas comme un moyen, non pas comme un pion interchangeable, non pas comme un élément numérique, mais comme une personne humaine, comme une fin en soi. Or, tel n'était pas le cas dans notre enseignement supérieur.

Pour que cet enseignement soit digne des traditions humanistes de notre pays, de notre civilisation, de notre culture, il doit avoir pour premier objet le respect de la personne humaine et la considération que chaque étudiant est une personne unique, irremplaçable et sur laquelle il faut se pencher personnellement d'une façon suivie et tout au long de l'année scolaire.

Mes chers collègues, je parle par expérience ; j'ai été élève, j'ai été professeur. J'ai connu ces classes de la troisième et aussi de la quatrième République, depuis l'école communale avec le litre, le mètre, le gramme et le franc. Jusqu'au collège, au lycée, aux grandes écoles, une classe était une équipe, plus qu'une équipe, c'était une famille. Chaque professeur connaissait chaque élève. Il savait pour chacun quels étaient ses antécédents, ses tendances, ses goûts, ses qualités, ses lacunes et aussi ses défauts, car les défauts font souvent partie d'une personnalité et l'on peut jouer sur les défauts pour les tourner vers le bien dans l'intérêt même de celui qui les possède. Dans ces classes s'établissait entre les maîtres et les élèves un courant continuel de relations et de sympathie. Chacun s'y sentait non pas seulement à sa place, mais chez soi, comme dans sa famille. L'élève n'était pas abandonné par le maître, il n'était pas un étranger.

Mais aujourd'hui, que se passe-t-il, mes chers collègues ? On vous l'a déjà exposé, mais comme l'a dit un philosophe grec, il est des choses si importantes qu'il ne faut pas craindre de les répéter plusieurs fois.

Aujourd'hui, nous manquons de locaux, nous manquons de maîtres, nous manquons surtout de maîtres formés — mon collègue Georges Cogniot a insisté avec juste raison sur ce point. Il ne faut pas nous aligner des listes avec des chiffres, il ne faut pas nous dire que dans tel ordre d'enseignement nous comptons tant de maîtres. Il s'agit de savoir ce que valent ces maîtres, comment ils ont été formés et non pas seulement s'ils

ont les diplômes requis, mais aussi s'ils ont acquis la formation pédagogique, la formation civique indispensables pour l'accomplissement de leur tâche. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas dans l'Université actuelle.

Ainsi, pour ces diverses raisons, le maître ne s'adresse plus à une classe, il s'adresse à une foule. Mon maître de philosophie, Raymond Aron, qui lui aussi est venu nous entretenir du problème de l'Université à la commission de contrôle, me disait : « Quand vous étiez dans ma classe, je vous connaissais, non seulement vous, mais tous vos camarades parce que vous étiez vingt, vingt-cinq, trente au plus. Maintenant j'en ai des centaines. Je ne peux plus les connaître. Je ne peux plus établir avec eux cette influence directe, cette imprégnation personnelle de maître à élève, d'esprit à esprit, d'âme à âme ».

Dans l'Université actuelle, l'étudiant se sent absolument étranger et je rappellerai ici le mot d'un ambassadeur de Louis XIV dans un pays vaincu : « Nous traiterons de vous, nous traiterons chez vous et nous traiterons sans vous. » Dans l'Université d'hier, c'est ce qu'on faisait. On traitait chez les étudiants, car l'Université, jusqu'à preuve du contraire, est faite pour les étudiants ; on traitait des étudiants et on traitait sans les étudiants.

Cette troisième cause, c'est une autre forme d'aliénation : l'aliénation morale des étudiants dans l'Université actuelle. C'est ce qu'ils ressentent de la façon la plus douloureuse. En fait, chaque étudiant dans l'Université est comme un grain de blé sur une trémie. Il est ballotté sur cette grille sans savoir exactement par quel trou il va passer ou s'il ne sera pas définitivement rejeté par la machine. C'est cette aliénation morale, monsieur le secrétaire d'Etat, qui a été probablement la plus odieuse pour les étudiants, la plus difficile à supporter.

On se livre ces jours-ci à une analyse puérile des causes de la révolte et on fait des catégories. C'est toujours facile de faire des catégories ; on dit : parmi les étudiants, il y a des prochinois ; il y a des anarchistes ; il y a des communistes ; il y a des socialistes et je ne sais quelles autres étiquettes encore. Je crois que cette analyse est très loin de la réalité. Sans doute, parmi les étudiants y en a-t-il qui sont partisans de la violence, de la violence gratuite. Ces éléments, je le dis tout de suite, moi qui suis un homme de gauche parlant au nom du groupe socialiste, ces éléments-là nous les désapprouvons car ils desservent la cause des étudiants. On peut être révolutionnaire, c'est le droit le plus absolu de chaque étudiant, mais nous pensons que c'est une erreur de détruire pour détruire et de démolir d'une façon gratuite pour le seul plaisir de démolir.

En fait, l'énorme majorité des étudiants n'ont pas d'étiquette. Ce sont des révoltés, parce qu'ils sont traités non comme des hommes mais comme des choses par une énorme machine avec laquelle ils n'ont pas de relations humaines, mais uniquement des relations mécaniques.

Ces causes exposées, il faut poser la question suivante : et maintenant ?

Maintenant qu'allez-vous faire ? Le Premier ministre, que nous regrettons de ne pas voir ici — il est vrai que nous y sommes habitués ! — le Premier ministre, que j'ai écouté à la télévision récemment, a dit : « Hier, j'ai commencé à penser à ce problème de la réforme de l'Université. »

Un tel propos ne peut pas être inventé. Comment ! Lui, Premier ministre depuis six ans, lui qui est un universitaire brillant, lui, qui savait que ce problème de la réforme de l'Université était dans ce pays l'un des plus importants et peut-être le problème déterminant, celui qui commande tous les autres, il avait commencé à penser à ce problème la veille du jour où il faisait cette déclaration à la télévision ! C'est là, mes chers collègues, un propos qui suffit à condamner un Gouvernement.

Et puis, après le Premier ministre, il y a le Président de la République qui, lui aussi, s'est mis à penser au problème et il nous a même dit qu'il allait bientôt consulter le pays par référendum pour lui demander de lui donner mandat « d'entreprendre » cette réforme de l'Université.

Ainsi, il aura fallu attendre dix ans de pouvoir — car lui n'est pas au pouvoir depuis six ans comme le Premier ministre, mais depuis dix ans — pour qu'il entreprenne cette réforme et pour cela il demande un blanc-seing au pays. Ce n'est absolument pas sérieux, car cette réforme de l'Université, tout le monde en comprend l'importance et l'urgence, et une question monte immédiatement aux lèvres : pourquoi décide-t-il un référendum pour la faire ? Il a tous les pouvoirs, il dispose de plus de pouvoirs que n'en disposait Louis XIV, alors que ne s'y attelle-t-il dès maintenant ! Qui l'empêche de la faire ? Il n'a ni besoin d'un référendum ni d'un blanc-seing. Il peut s'y attacher dès ce soir, il pouvait l'étudier depuis plusieurs années. Ce n'est certes pas l'opposition, qui la demandait, qui la souhaitait, qui la conseillait, qui lui aurait créé des obstacles. Le Président de la République et son Gouvernement disposent de tous les moyens pour entreprendre cette réforme et s'ils voulaient sincèrement l'entreprendre, il y a longtemps qu'ils s'y seraient attelés et qu'ils l'auraient menée à bien. (*Applaudissements sur de nombreuses travées.*)

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai dit au début de mon exposé que je ne voulais pas me laisser aller à des paroles de sectarisme ou de polémique, mais dans ce grave problème de la réforme de l'Université, de la révolte de l'Université — car ce n'est pas seulement la révolte des étudiants, c'est aussi celle des maîtres — il faut dire les choses clairement, il faut prendre parti hardiment.

Lorsqu'il était dans la maison de Matthieu, Jésus disait : « Il ne faut pas mettre le vin nouveau dans de vieilles outres frippées et ravagées ». Le régime gaulliste, c'est justement cette vieille outre frippée et ravagée et le vin nouveau c'est notre jeunesse, notre jeunesse turbulente, tumultueuse, indocile, mais qui est riche d'un sang nouveau, qui est tendue vers l'avenir et qui possède ce qui vous manque, vous gouvernement du régime gaulliste, qui possède l'enthousiasme au sens étymologique du mot, car cette jeunesse a un dieu dans son âme, alors que vous, vous n'avez qu'une idole devant les yeux.

Vous n'avez pas su la comprendre, vous n'avez pas su lui donner, dans l'Université et dans la nation, la place qui est la sienne. Aujourd'hui, avec les ouvriers, avec les paysans, avec tous ceux qui réfléchissent dans ce pays, cette jeunesse vous récuse, elle ne veut plus de vous.

Le régime gaulliste, monsieur le secrétaire d'Etat, s'écroule comme l'ont fait tous les régimes, non pas sous les coups de ses adversaires, non pas sous les coups de l'opposition, car celle-ci, je le répète, lui a donné beaucoup plus de conseils utiles — qu'il aurait dû suivre — qu'elle ne lui a asséné des coups pour l'abattre ; le régime gaulliste s'écroule sous le poids de ses propres mensonges et de ses propres fautes. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et en centre gauche.*)

Ne nous y trompons pas, le grand souffle de révolte qui soulève toute la France n'est pas négatif mais positif, il n'est pas destructeur mais constructeur, il ne détruit que ce qui est déjà mort. En effet, on peut farder un mort, on peut lui donner la couleur de la vie, mais on ne lui donne pas la vie.

Un monde pétrifié, sclérosé est en train de sombrer. Et autour de sa jeunesse, porté par elle, un nouveau monde est en train de naître qui cherche à s'épanouir vers une vie exaltante, vers la belle aventure, vers le socialisme, vers la liberté ! Pour chacun, pour chaque parti, pour chaque conscience, l'heure est venue de choisir. Nous socialistes, nous avons choisi. Nous convions toutes les forces vives de ce pays à édifier sur les ruines d'un régime disqualifié et moribond la cité radieuse, la cité fraternelle où chaque matin se lèvera, pour reprendre un vers de Mallarmé, « le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui ». (*Applaudissements sur de nombreuses travées à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais être bref car je pense que la situation est si grave et ses développements si rapides que le moment n'est pas venu de faire un procès d'intention ou d'ouvrir un débat sur l'opportunité et le sens des réformes réclamées par des millions de Français.

Aussi ne voudrais-je que poser des questions précises et brèves qui appellent des réponses urgentes et nettes de la part du Gouvernement. Trop d'erreurs ont été commises, renouvelées et maintenues depuis quelques jours pour que l'on n'assiste pas sans inquiétude au silence qu'oppose le Gouvernement aux revendications des étudiants. Si les déclarations gouvernementales se multiplient pour mettre en garde les étudiants contre les risques de violence et de provocation incontrôlables que comportent les manifestations auxquelles leurs responsables les appellent, il est urgent que le Gouvernement ne s'en tienne pas à ce seul aspect du problème.

Le monde étudiant est à l'origine de la crise qui secoue le pays. Il n'est pas normal et chacun sent qu'il serait même dangereux de donner aux étudiants le sentiment d'être les laissés-pour-compte du règlement de cette crise. Que le Gouvernement ne commette pas l'erreur de laisser les étudiants camper aux portes de la nation.

Il est trop facile de penser qu'on isolera la jeunesse de l'Université de l'opinion publique en l'acculant à la révolte ouverte. Il est trop dangereux de lui donner le sentiment d'avoir été jouée et de rester incomprise. Il est trop maladroit, et ce serait vite criminel, de croire que la jeunesse étudiante se démobilisera par de simples promesses ou des paroles d'apaisement. Qu'entend faire le Gouvernement ?

A propos de ce qu'on appelle « la répression policière », je demande si le Gouvernement entend mettre en place systématiquement des forces de l'ordre face aux manifestants, donnant ainsi aux provocateurs de tous horizons l'occasion de déclencher des affrontements. Etait-il vraiment indispensable de s'opposer au défilé partant de la gare de Lyon vendredi dernier ?

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Adolphe Chauvin. Cette erreur faite et les affrontements commencés, les forces de l'ordre ont pu rétablir le calme, éviter les excès et garder leur sang-froid, à la différence de la manifestation précédente, grâce en particulier à l'action des officiers sur leurs hommes. On ne peut que se féliciter que, dans ces circonstances dramatiques, le pire ait été évité. La démonstration a été faite hier qu'une manifestation bien encadrée par le service d'ordre étudiant et non entravée directement par la présence des forces de police peut se dérouler dans le calme. Comment ne pas s'en être aperçu plus tôt, ce qui aurait épargné les désordres des deux dernières semaines ? Nous savons tous combien difficile et délicate est la mission des forces de l'ordre, mais on complique singulièrement leur tâche et on déclenche à coup sûr des affrontements en ne les tenant pas à l'écart des manifestants tant que leur intervention n'est pas indispensable. Quelle erreur incroyable a-t-on commise en laissant pendant des heures les forces de l'ordre face à face avec les étudiants, pour leur ordonner, une fois les barricades montées, de les prendre d'assaut ! (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques travées à droite.*)

Un peu plus de sang-froid et surtout de compréhension de la part des autorités responsables aurait sans doute évité les excès que nous avons eu à déplorer.

Par ailleurs, car le problème de l'ordre dans la rue n'est qu'une conséquence, n'est-il pas grand temps que le Gouvernement s'attaque aux causes de la crise étudiante, n'est-il pas grand temps qu'il annonce enfin des mesures immédiates propres à satisfaire les revendications légitimes des étudiants, à calmer leur angoisse trop compréhensible ?

Le Gouvernement doit faire connaître ses intentions dans deux domaines. Tout d'abord le Gouvernement est-il prêt à annoncer une mesure générale de report des examens, à septembre s'il le faut, mesure que de nombreuses facultés ont déjà prise d'ailleurs ? Il est clair qu'il est de la responsabilité gouvernementale de donner sa caution à ces décisions et de tout faire pour que les candidats, les candidats bacheliers en particulier, et leurs familles sachent à quoi s'en tenir.

M. Cogniot le disait il y a quelques instants, il est certain que les familles qui risquent de se trouver le plus frappées sont les familles de condition modeste, pour lesquelles une année scolaire représente un sacrifice très lourd. Il y a depuis quinze jours une carence inadmissible des services de la rue de Grenelle. Comment le Gouvernement ne voit-il pas que l'insécurité dans laquelle se débattent étudiants et enseignants ne peut qu'accroître l'agitation des esprits et alimenter la déception et la rancœur ?

D'autre part, le Gouvernement est-il prêt, oui ou non, à exprimer sa position sur les réformes étudiées au sein de chaque faculté par les conseils paritaires étudiants-professeurs ? Il est facile d'ironiser sur les débats confus et bavards que la fièvre des nuits de travail développe dans les amphithéâtres. Mais, en fait, les étudiants élaborent leurs propositions depuis quinze jours à peine et leur organisation spontanée est inévitablement défaillante. Le Gouvernement en dix ans n'a pas été à même de comprendre les aspirations de la jeunesse et de lui donner les moyens d'une réforme universitaire sérieuse.

Il est fatal que l'énervement et le mécontentement des étudiants aillent en grandissant si le Gouvernement, qui se déclare prêt au dialogue, n'en manifeste pas, par des gestes précis, la volonté. Vous avez peut-être joué la carte de l'isolement étudiant et du pourrissement de l'ardeur rénovatrice chez les jeunes ; vous n'en retirerez, en fait, que l'image de votre solitude, face à une jeunesse qui conteste votre autorité. Peut-être est-il déjà trop tard pour que la confiance revienne, mais au moins devez-vous tout faire pour jeter les ponts et rétablir un contact que vous avez trop longtemps refusé.

Le Gouvernement n'a pas permis au Parlement de discuter de ce problème. Qu'il me soit permis de rappeler, comme l'a fait il y a quelques instants mon collègue M. Lamousse, le travail de la commission de contrôle présidée par le président Gros et instituée par le Sénat le 21 avril 1966, il y a plus de deux ans...

Mme Suzanne Crémieux. Travail remarquable !

M. Adolphe Chauvin. ... qui aboutissait à des conclusions dont M. le ministre Peyrefitte a bien voulu nous faire l'honneur de nous dire qu'elles avaient retenu son attention. Mais ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il eût mieux valu instaurer un débat au Parlement, ici au Sénat...

M. Etienne Dailly. Bien sûr !

M. Adolphe Chauvin. ... afin que ces propositions soient discutées, que chacun d'entre nous, passionné par ces problèmes, essaie de trouver une solution à cette question angoissante que nous sentions les uns et les autres et que nous savions devoir conduire au drame si une solution n'était pas trouvée.

Pourquoi le Gouvernement, dis-je, n'a-t-il pas permis au Parlement de discuter d'une réforme de l'Université, de ses méthodes, des examens qu'on y passe ? Il est trop tard pour qu'il le fasse maintenant, mais la dernière heure est venue pendant laquelle le Gouvernement doit tenter de prendre des mesures qui redonneront confiance aux étudiants. Ils sont méfiants et exigents, ils ont pris leurs responsabilités. A vous de prendre les vôtres, de prouver que votre Gouvernement existe (*Sourires au centre gauche et à gauche*) et peut encore se faire entendre, par la voie de la sagesse et de la compréhension. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du tourisme.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec attention et gravité ce qui a été dit dans le même esprit à cette tribune au sujet d'un problème dont chacun — et, je vous prie de le croire, le Gouvernement comme vous-mêmes — sait qu'il est fondamental pour la nation.

Certes, lorsque les jeunes se révoltent, tous leurs aînés et leurs maîtres se sentent tenus de faire un examen de conscience et nous savons tous — nous d'abord au Gouvernement, bien sûr — que la percée des jeunes n'est jamais la revanche de personne. Cependant, dans une matière d'une aussi brûlante actualité et compte tenu des événements, je ne me sens pas en droit aujourd'hui, quel que soit le désir que j'en aie comme tout un chacun, de me livrer à une improvisation personnelle sur ce passionnant et grave sujet. Je ne me sens pas même en droit de paraphraser les réponses, qu'en tant que porte-parole j'ai à donner au nom du Gouvernement et c'est pourquoi je vous demanderai maintenant la permission de m'y reporter, m'appuyant d'ailleurs pour ce faire sur des notes dont certaines m'ont été fournies avant cette séance par mon ami Alain Peyrefitte.

En ce qui concerne les problèmes matériels de l'enseignement, la construction de locaux dans de nombreux domaines, dont nous savons que ce n'est pas le débat principal aujourd'hui, je vais tout de même rappeler l'importance de l'effort qui a été accompli. Sans doute reste-t-il toujours quelque chose à faire, mais que la totalité du produit de l'impôt du revenu sur les personnes physiques soit affecté aujourd'hui à l'éducation nationale, ce n'est tout de même pas négligeable et il n'en a pas toujours été ainsi. Et puis, dois-je rappeler que nous avons construit dans les cinq dernières années plus de facultés, plus de capacités en facultés qu'il en existait il y a cinq ans...

M. Adolphe Chauvin. Ce n'est pas le problème !

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat.* ... qu'on a recruté plus de maîtres dans l'enseignement supérieur depuis deux ans qu'il n'en existait au total voici dix ans ? C'est dire qu'un effort considérable a été entrepris et si, même, il n'a pas atteint tous les objectifs que lui assignaient tout à l'heure les orateurs, je voudrais cependant rappeler à plusieurs de ceux qui se sont succédé à la tribune, et notamment à M. Marcilhacy, que le nombre des maîtres a progressé plus que les effectifs, puisque le taux moyen d'encadrement est passé d'un enseignant pour 33,2 étudiants en 1953 à un enseignant pour 31,1 étudiants en 1958 et un enseignant pour 20 étudiants en 1968, et cela bien que, de 1958 à 1968, les effectifs d'étudiants aient triplé.

Bien sûr, M. Lamousse, au cours d'un exposé qui reposait sur une profonde connaissance des questions et une profonde conviction de leur importance, a évoqué, par-delà les problèmes matériels et ceux du nombre, ceux de la qualité, et, allais-je dire, de la vocation.

Nous en arrivons ainsi à l'actualité et au véritable problème moral, l'expression a été employée par plusieurs orateurs. A cet égard, je voudrais me tourner d'abord vers un passé récent. Le Gouvernement ne confond en aucune manière le mouvement d'intense réflexion qui s'est développé dans l'Université avec les menées de certains groupes dont l'objectif avoué est la subversion et pour lesquels l'Université n'est qu'un terrain de manœuvres parmi d'autres.

D'ailleurs, les étudiants, dans leur immense majorité, ne sont pas dupes, ils refusent désormais de se laisser entraîner dans la rue par les provocateurs.

De leur côté, les forces de l'ordre, dans leur action, ont toujours été inspirées par le souci de distinguer ce qui est manifestation de ce qui devient provocation ou émeute.

Mais c'est maintenant vers l'avenir qu'il convient de se tourner et je voudrais dire à cet égard qu'aux yeux du Gouvernement le mouvement qui a surgi dans l'Université et dans lequel beaucoup d'étudiants se sont engagés avec un très grand enthousiasme peut se révéler positif. Il fallait, en effet, débarrasser l'Université de bien des obstacles psychologiques qui entravaient l'action réformatrice que de nombreux universitaires avaient définie et

que les pouvoirs publics avaient entreprise. L'objectif du Gouvernement, désormais plus que jamais, est de créer, en prenant les contacts utiles avec tous ceux qui ne se refusent pas au dialogue, les conditions qui permettront aux professeurs, aux étudiants et à l'ensemble de la nation de préparer dans le calme et dans l'ordre la refonte indispensable des structures universitaires, afin d'assurer la constitution d'universités responsables, à la marche desquelles les étudiants puissent participer.

En attendant, me disiez-vous tout à l'heure — et cette question a été soulevée aussi bien par M. Cogniot que par M. Chauvin — que se passera-t-il pour les examens ? Cette année universitaire sera-t-elle perdue ou sera-t-elle sanctionnée ? Je dois dire que le Gouvernement a le désir, et il ne l'a jamais caché, que ces examens puissent être passés. C'est dans cette intention que M. Peyrefitte avait donné tous pouvoirs aux doyens pour que, compte tenu de la diversité de situations d'une université et d'une ville à l'autre, chacune des facultés détermine les dates et même les modalités des examens à aménager en fonction des circonstances.

Au niveau national, le Premier ministre avait à diverses reprises affirmé le désir du Gouvernement de nouer le dialogue avec tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'université et des problèmes sociaux. Bien entendu, encore fallait-il, pour que ce dialogue puisse s'instaurer convenablement, que le calme se rétablisse et que la preuve de la représentativité des interlocuteurs soit faite à travers ce dialogue.

Le Gouvernement a constaté comme vous tous, comme la France tout entière, avec une profonde satisfaction que le déroulement des manifestations d'hier soir avait, semble-t-il, administré cette preuve et rempli ces conditions. C'est ainsi que, tout à l'heure, M. le Premier ministre, au nom du Gouvernement tout entier, a indiqué qu'il était une fois de plus prêt à envisager toutes conversations et toutes mesures de nature à permettre la remise en marche de la machine universiaire, y compris les examens ou tout au moins la plupart d'entre eux. Pour la suite, il a également fait connaître, je le confirme en son nom et au nom du Gouvernement, qu'il souhaite chercher, avec l'aide de personnalités qui puissent recueillir l'estime et la confiance de tous, comment on pourrait mettre en place un mécanisme d'étude des réformes indispensables susceptible de recueillir le point de vue de tous les intéressés et susceptible, par conséquent, d'aboutir à un véritable plan de réformes que le Gouvernement sera amené, le moment venu, à examiner et à mettre en pratique. M. le Premier ministre a l'intention de faire appel incessamment, dans cet esprit, à un certain nombre de personnalités universitaires ou autres, susceptibles de favoriser cette recherche des moyens de mettre sur pied les réformes nécessaires et d'ouvrir cette coopération indispensable.

Ce disant, je pense répondre non seulement à la question mais aussi, ce qui est peut-être plus important, aux préoccupations si bien exprimées tout à l'heure par M. Chauvin.

Voilà sur les sujets abordés ici, mesdames, messieurs, ce que je tenais à dire. Contrairement à ce que j'affirmais au début de ce bref exposé, permettez-moi d'ajouter quelques mots à titre personnel ; les circonstances, les propos et peut-être quelques attitudes me paraissant le rendre indispensables. Comme chacun d'entre nous ici, j'ai été jeune. Je l'ai été au lendemain d'une guerre ; j'appartenais à une génération qui a participé à la lutte et qui s'est trouvée dans les prisons, comme ce fut mon cas. Depuis ce moment, je n'ai jamais cessé d'observer avec beaucoup d'attention, avec l'œil critique de la jeunesse, les institutions et la vie de mon pays. Depuis vingt-cinq ans je n'y ai jamais discerné un homme qui pour la rénovation, pour vouer ce pays à des tâches généreuses et fraternelles, ait fait plus que le général de Gaulle. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Bossus. Vous avez dit cela sans rire !

M. Pierre Dumas, *secrétaire d'Etat.* Avec toute ma conviction, monsieur le sénateur.

M. Marcel Champeix. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez parlé d'une façon particulièrement posée et vous aviez même l'air d'être pris par une certaine émotion. Vous avez pu constater que cette assemblée qui, vous le savez, est sur ce problème en opposition formelle avec vous et avec le Gouvernement, vous a également écouté d'une façon particulièrement attentive.

Si justement ce dialogue entre nous a eu ce caractère qui est presque insolite, c'est parce que le Sénat dans son entier se rend compte de la gravité du problème et aussi parce que nous nous sommes, les uns et les autres, rendu compte de la dificulté toute particulière de votre tâche et nous y avons été sensibles.

Vous nous avez dit — et vous n'y avez d'ailleurs pas trop insisté, fort heureusement — que le Gouvernement avait fait depuis dix ans des efforts particuliers en faveur de l'éducation nationale. A peine avez- vous cité quelques chiffres ; il valait mieux n'en pas citer. Il est vrai que vous avez augmenté le budget de l'éducation nationale ; il est vrai que vous avez construit des écoles ; il est vrai aussi que vous avez recruté des maîtres, mais à aucun moment vous n'avez exactement compris que l'effort que vous avez fourni, même s'il était appréciable, était vraiment dérisoire en regard de celui qu'il aurait fallu accomplir dans ce pays.

Car on a prolongé l'âge de la scolarité et le Gouvernement n'a pas mesuré l'effort de recrutement en maîtres qui allait en découler. Incontestablement on n'a pas donné à l'université assez de maîtres préparés à la formation des élèves et on n'a pas donné non plus le nombre de classes suffisant pour cette préparation.

Je vous l'ai dit au cours de mon intervention sur l'amnistie, on a complètement démoli l'enseignement du premier degré. Dans les lycées et dans les collèges, vous le savez bien monsieur le secrétaire d'Etat, le nombre des élèves dans les classes est tel que les professeurs ne peuvent plus donner l'enseignement. Dans les conditions qu'exposait notre collègue Lamousse, ils ne sont plus en prise directe sur les élèves, ils ne peuvent donc plus exercer aucune influence.

A tous les échelons de l'éducation nationale la situation est identique. Nous connaissons des professeurs femmes à la Sorbonne — je m'excuse de ce détail — obligées d'aller faire leur cours vêtues d'un pantalon d'homme par ce qu'elles donnent leur cours du haut d'un escalier devant une multitude d'élèves qui s'entassent comme ils le peuvent pour écouter un enseignement *ex cathedra,* alors que pour qu'un enseignement porte, il faut vraiment que le maître et l'élève soient en contact permanent, que le maître puisse dire ce qu'il pense à l'élève, que l'élève puisse dire ce qu'il pense à son maître et quelquefois contester, ou essayer de contester, son propre enseignement.

Cela, vous savez bien que vous n'avez pas pu le faire, parce que vous n'avez pas fait l'effort financier nécessaire. Pourquoi ? Je l'ai dit bien souvent dans les réunions que j'ai tenues à travers le pays : des options politiques s'imposent. On ne peut pas tout tenter à la fois, on ne peut pas faire une politique de prestige et une politique de bombe atomique — ce disant, je ne donne pas à mes propos le sens que je leur donnerais dans une réunion publique — et simultanément une politique sociale et économique valable. Surtout on ne peut pas faire dans le même temps l'effort nécessaire pour l'éducation nationale du pays qui, après tout, doit être la première préoccupation dans une république comme la nôtre.

Vous avez parlé, évidemment, du mouvement des étudiants. Je sais bien qu'il y a des éléments subversifs. Je sais que notre collègue Marcilhacy a dit de ce mouvement qu'il était en quelque sorte un mouvement mondial. Mais je crois qu'on fait une erreur, mon cher Marcilhacy, lorsqu'on présente le problème de cette façon, car ce mouvement mondial a toujours existé. Une jeunesse vraiment dynamique et digne de ce nom est toujours en révolte contre la société dans laquelle elle se meut et dans laquelle elle vit. La problème n'est pas nouveau. C'est un problème de tous les temps et de tous les pays.

Ce qui s'est produit en France, c'est le mouvement d'une jeunesse devenue plus explosive parce que le nombre de jeunes en France est devenu plus grand. Ce n'est pas du tout, comme certains l'ont affirmé aussi, en relation avec le progrès démographique ; c'est uniquement parce qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus de jeunes filles et de jeunes gens qui fréquentent des écoles différentes, à tous les degrés. C'est justement parce que cette masse d'étudiants est beaucoup plus grande et qu'elle a plus de cohésion. Si aujourd'hui les idées vont plus vite que par le passé, il y a beaucoup moins d'isolement, précisément parce qu'on a jeté ces jeunes gens et ces jeunes filles dans un creuset où tout cela fermente et fourmille. Evidemment, de telles explosions de mouvements étaient inconnues dans le passé.

Je comprends, monsieur le secrétaire d'Etat — je terminerai par là — que vous ayez conclu votre intervention par un los au général de Gaulle, mais je suis obligé de vous dire sans animosité que l'homme qui vous parle a suivi le général de Gaulle en 1940, il est allé en déportation parce qu'il s'abritait derrière son drapeau. Eh bien ! je suis de ceux qui ont toujours souffert et ne pas pouvoir continuer à le suivre et ceci en raison des erreurs qu'il a commises. Aujourd'hui, non seulement je ne peux pas le suivre, mais je me déclare en opposition avec lui.

Je suis sûr d'être l'interprète de la pensée de mon groupe, de la pensée de la majorité de cette assemblée en vous disant que quels que soient les efforts que vous allez faire maintenant, aussi louables et aussi considérables que puissent être ces efforts, aujourd'hui, vous les faites trop tardivement ; vous les faites sous la poussée de la rue et ce parce que vous avez détruit tous les intermédiaires (*Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite*), parce que vous avez détruit l'autorité du Parlement, parce que vous avez détruit l'autorité des organisations syndicales, parce que vous avez même détruit l'autorité des organisations d'étudiants de France.

Aujourd'hui — c'était fatal — vous êtes en face de la rue et, quelle que soit votre bonne volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle que soit celle que puisse avoir aujourd'hui votre gouvernement, il est désormais impuissant à résoudre le problème. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 83 du règlement le débat est clos.

— 5 —

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Nomination des représentants du Sénat.

M. le président. Je rappelle que la commission des lois et la commission des finances ont présenté des candidatures pour un organisme extraparlementaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame MM. Raymond Bonnefous, Jacques Masteau et Pierre Prost représentants du Sénat au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales, conformément au décret n° 68-394 du 30 avril 1968, pris en application de l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968.

— 6 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Etienne Dailly. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je voudrais, au nom du groupe de la gauche démocratique, marquer notre étonnement des conditions dans lesquelles les assemblées sont traitées par le Gouvernement au regard des difficultés de circulation qui sont celles dont souffre le pays. Il n'y a pas de trains. Il n'est donc possible de se déplacer qu'en voiture. Or, aucune disposition n'a été envisagée par le Gouvernement pour que les parlementaires puissent se rendre jusqu'à Paris, siège de leur assemblées. Aucune disposition n'est prise, ni dans les préfectures, ni à Paris.

Il n'est pas admissible que le Gouvernement, dans les jours que nous vivons, n'offre pas aux parlementaires — non pas, bien sûr, en leur donnant de l'essence, mais en la leur vendant, cela va de soi — la possibilité de venir jusqu'ici. La situation requiert en effet la présence à Paris des représentants de la Nation.

Tout se passe comme si le Gouvernement voulait empêcher les assemblées de siéger.

Je demande, monsieur le président, que le Gouvernement fasse le nécessaire pour que des quantités suffisantes de carburant soient mises à la fois dans les préfectures et au siège des asssemblées, à la disposition des parlementaires. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à l'extrême gauche, à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La requête sera transmise au Gouvernement, je ne peux pas vous dire autre chose. (*Mouvements divers.*) M. le secrétaire d'Etat m'a fait signe qu'il en ferait part au Gouvernement. Il ne peut pas vous répondre sur-le-champ, vous le comprenez très bien. Le problème est difficile, nous avons essayé de le régler au niveau du Sénat avec les moyens du bord, si je puis m'exprimer ainsi. Nous faisons de notre mieux, mais je comprends parfaitement la requête des parlementaires.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

— 7 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 30 mai, à quinze heures :

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 54 *g*, 54 *h*, 54 *i* et 54 *j* du livre II du code du travail, de façon à faire bénéficier tous les travailleurs visés à l'article 54 *f* du même livre d'un congé annuel minimum de quatre semaines. [N°s 138 et 179 (1967-1968). — M. Hector Viron, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954, en vue de faciliter les possibilités de logement des étudiants et des personnes seules. [N° 131 (1967-1968). — M. Pierre Garet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'armement et aux ventes maritimes. [N°s 136 et 187 (1967-1968). — M. Pierre Marcilhacy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'état civil des Français ayant vécu en Algérie ou dans les anciens territoires français d'outre-mer ou sous tutelle devenus indépendants. [N°s 130 et 185 (1967-1968). — M. Jean Geoffroy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la Convention européenne du 30 novembre 1964 pour la répression des infractions routières. [N°s 134 et 188 (1967-1968). — M. Lucien De Montigny, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente des objets abandonnés chez les ouvriers et industriels. [N°s 132 et 186 (1967-1968). — M. Lucien De Montigny, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures trente-cinq minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
MARCEL PÉDOUSSAUD.

Organismes extraparlementaires.

Dans sa séance du 22 mai 1968, le Sénat a désigné MM. Julien Brunhes et Georges Lamousse pour le représenter au sein de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), en application du décret du 19 septembre 1967.



Dans sa séance du 28 mai 1968, le Sénat a désigné MM. Raymond Bonnefous, Jacques Masteau et Pierre Prost pour le représenter au sein de la commission chargée d'examiner les problèmes posés par la répartition des responsabilités publiques entre l'Etat et les diverses collectivités locales, conformément au décret n° 68-394 du 30 avril 1968 pris en application de l'article 21 de la loi n° 68-108 du 2 février 1968.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 MAI 1968

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« *Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

« *Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au* Journal officiel *; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

7712. — 28 mai 1968 — **M. Jean Nayrou** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** à quelle époque sera publié le texte prorogeant le décret n° 62-948 du 9 août 1962 permettant le recrutement d'agents contractuels pour assurer l'enseignement dans les établissements d'enseignement classique et moderne, technique et professionnel, et dans les écoles normales primaires. Il souligne l'urgence de la parution de ce texte étant donné que ledit décret ne prévoit la dérogation aux décrets des 26 septembre 1947 et 9 février 1951 que jusqu'à la fin de l'année scolaire 1967-1968. La crise du personnel enseignant nécessitant d'avoir recours pour les années prochaines à des contractuels, il serait urgent que les intéressés soient fixés sur leur sort.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N°s 5377 Jean Bertaud ; 6133 Etienne Dailly ; 6789 Ludovic Tron ; 7450 Georges Rougeron ; 7637 Michel Kauffmann.

SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU TOURISME

N° 7601 François Schleiter.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 7216 Lucien de Montigny.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

N°s 7580 Roger Carcassonne ; 7629 Léon David ; 7642 Marie-Hélène Cardot ; 7649 Ludovic Tron.

AFFAIRES SOCIALES

N°s 5659 Raymond Bossus ; 7221 Marcel Boulangé ; 7253 Michel Darras ; 7429 Marie-Hélène Cardot ; 7577 Lucien Grand ; 7584 Robert Liot ; 7586 Jean Bardol ; 7587 Jacques Duclos ; 7590 Georges Portmann ; 7611 Jacques Rastoin ; 7616 Roger Poudonson ; 7623 André Méric ; 7628 Michel Chauty ; 7634 Georges Cogniot ; 7644 Marie-Hélène Cardot.

AGRICULTURE

N°s 4624 Paul Pelleray ; 5257 Marcel Brégégère ; 5430 Raoul Vadepied ; 5456 Edouard Soldani ; 6143 Michel Darras ; 6183 Philippe d'Argenlieu ; 6207 Camille Vallin ; 6257 Raymond Brun ; 6270 Marcel Fortier ; 6304 André Méric ; 6379 Edgar Tailhades ; 6425 Martial Brousse ; 6577 Jean Deguise ; 6666 Modeste Legouez ; 6670 Roger Houdet ; 6891 Michel Kauffmann ; 6911 Octave Bajeux ; 6965 Fernand Verdeille ; 7003 Joseph Brayard ; 7164 Claude Mont ; 7275 Victor Golvan ; 7286 Jean Noury ; 7290 André Dulin ; 7358 Maurice Carrier ; 7418 Edgar Tailhades ; 7446 Louis Jung ; 7469 Robert Liot ; 7499 Georges Marie-Anne ; 7503 Georges Rougeron ; 7550 Michel Kauffmann ; 7551 Michel Kauffmann ; 7569 Jean Lhospied.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N°s 6188 Raymond Bossus ; 7497 Marcel Champeix.

ARMEES

N° 7630 Jean Ganeval.

ECONOMIE ET FINANCES

N°s 3613 Octave Bajeux ; 4727 Ludovic Tron ; 5388 Ludovic Tron ; 5403 Raymond Bossus ; 5482 Edgar Tailhades ; 5542 Robert Liot ; 5579 Jean Sauvage ; 5798 Louis Courroy ; 5799 Louis Courroy ; 6150 Raymond Boin ; 6210 Robert Liot ; 6212 Michel Darras ; 6255 Marie-Hélène Cardot ; 6410 Robert Liot ; 6453 Robert Liot ; 6521 Marcel Martin ; 6576 Alain Poher ; 6602 André Monteil ; 6677 Hector Dubois ; 6686 Robert Liot ; 6774 Robert Liot ; 6820 Etienne Dailly ; 6838 Alain Poher ; 6840 Robert Liot ; 7008 Alain Poher ; 7010 Alain Poher ; 7011 Alain Poher ; 7028 Robert Liot ; 7037 André Armengaud ; 7053 Robert Liot ; 7068 Jean Filippi ; 7077 René Tinant ; 7082 Gabriel Montpied ; 7103 Edouard Bonnefous ; 7115 Robert Liot ; 7128 Joseph Brayard 7147 Robert Liot ; 7157 Robert Liot ; 7162 Robert Liot ; 7177 Jean Geoffroy ; 7187 Robert Liot ; 7219 Robert Liot ; 7227 Raoul Vadepied ; 7267 Robert Liot ; 7270 Raoul Vadepied ; 7271 Raoul Vadepied ; 7283 Alain Poher ; 7291 Léon Messaud ; 7337 Robert Liot ; 7360 Claudius Delorme ; 7366 Raoul Vadepied ; 7383 Jean Gravier ; 7387 Jean Gravier ; 7390 Robert Bouvard ; 7392 Jacques Pelletier ; 7398 Robert Liot ; 7411 Robert Liot ; 7415 Alain Poher ; 7432 Charles Durand ; 7437 André Méric ; 7438 Marcel Martin ; 7457 Robert Liot ; 7461 Camille Vallin ; 7462 Paul Fabre ; 7463 Robert Liot ; 7467 René Tinant ; 7468 Robert Liot ; 7471 Robert Liot ; 7476 André Diligent ; 7477 Georges Marie-Anne ; 7478 Marcel Guislain ; 7480 Marcel Martin ; 7491 Robert Liot ; 7492 Robert Liot ; 7496 Robert Liot ; 7506 Georges Rougeron ; 7512 Marcel Guislain ; 7516 Jules Pinsard ; 7518 Guy Petit ; 7522 Jean Sauvage ; 7527 Paul Driant ; 7528 Marcel Legros ; 7529 Robert Liot ; 7530 Robert Liot ; 7532 Robert Liot ; 7533 Robert Liot ; 7534 Robert Liot ; 7543 Jean Berthoin ; 7552 Michel Kauffmann ; 7557 Pierre Carous ; 7559 Pierre Carous ; 7560 Pierre Carous ; 7570 Raoul Vadepied ; 7571 André Méric ; 7575 Marcel Molle ; 7576 Marcel Molle ; 7583 Fernand Verdeille ; 7592 Robert Liot ; 7593 Robert Liot ; 7595 Martial Brousse ; 7596 Martial Brousse ; 7597 Martial Brousse ; 7598 Martial Brousse ; 7602 Edgar Tailhades ; 7605 Claudius Delorme ; 7606 Claudius Delorme ; 7607 Pierre Maille ; 7609 André Méric ; 7610 Pierre de Chevigny ; 7613 Lucien Gautier ; 7618 Michel Chauty ; 7619 Etienne Dailly ; 7620 Joseph Lanet ; 7621 Guy Petit ; 7632 Fernand Esseul ; 7633 Jacques Ménard ; 7638 Michel Kauffmann ; 7639 Roger Carcassonne ; 7640 Marie-Hélène Cardot ; 7647 Marie-Hélène Cardot.

EDUCATION NATIONALE

N°s 2810 Georges Dardel ; 4833 Georges Cogniot ; 4856 Georges Cogniot ; 4890 Jacques Duclos ; 4909 Georges Cogniot ; 5162 Jacques Duclos ; 5733 Georges Rougeron ; 5797 Marie-Hélène Cardot ; 5844 Louis Talamoni ; 6087 Georges Cogniot ; 6271 Robert Poudonson ; 6288 Georges Cogniot ; 6499 Georges Cogniot ; 7523 André Méric ; 7541 Marcel Guislain ; 7553 Michel Kauffmann ; 7564 Edgar Tailhades ; 7617 Georges Lamousse ; 7622 André Méric ; 7635 Georges Cogniot.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT

N°s 7064 Edmond Barrachin ; 7588 Louis Martin ; 7591 Etienne Dailly ; 7625 Yves Estève ; 7631 Jean Ganeval.

INDUSTRIE

N°s 6457 Eugène Romaine ; 7420 Marcel Guislain ; 7626 Yves Estève.

INFORMATION

N° 7556 Maurice Coutrot.

INTERIEUR

N°s 7430 Jean Bertaud ; 7517 Octave Bajeux ; 7537 Edouard Bonnefous ; 7544 Edouard Bonnefous ; 7547 André Fosset ; 7582 Fernand Verdeille ; 7624 Yves Hamon ; 7641 Marie-Hélène Cardot ; 7647 Marie-Hélène Cardot.

JEUNESSE ET SPORTS

N°s 6359 Jean Bertaud ; 7574 Maurice Coutrot.

JUSTICE

N°s 6873 Georges Rougeron 7452 Georges Rougeron ; 7520 Paul Pelleray ; 7554 Michel Kauffmann ; 7578 Marcel Guislain ; 7643 Marie-Hélène Cardot ; 7645 Marie-Hélène Cardot.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

N° 7614 Camille Vallin.

TRANSPORTS

N°s 6821 Alain Poher ; 7573 André Cornu.

REPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

MINISTRE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

7660. — M. Georges Rougeron demande à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles** s'il n'estimerait pas souhaitable pour la recherche des origines de l'humanité que fussent reprises les fouilles dans la région de Glozel. Les polémiques qui avaient accompagné les premières découvertes sont, en effet, éteintes ; il pourrait y avoir intérêt à ce que les spécialistes de l'actuelle génération puissent dans un climat de sérénité être mis à même de reprendre les travaux de leurs prédécesseurs abandonnés depuis trente années. (*Question du 7 mai* 1968.)

Réponse. — Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles est conscient, comme l'honorable parlementaire, de ce qu'il faut décider des campagnes de fouilles en fonction de critères purement scientifiques. C'est dans cet esprit qu'ont été ouverts de nombreux chantiers dans le département de l'Allier, qui couvrent des civilisations s'étageant du paléolithique supérieur aux périodes gallo-romaines. Les recherches entreprises à la Montagne Bourbonnaise, aux environs de Montluçon et de Commentry, peuvent être notamment citées et on connaît plusieurs dépôts de l'âge de bronze et divers sites des époques gallo-romaines. L'action du ministère des affaires culturelles dans le département de l'Allier est conduite dans le cadre des grands thèmes d'orientation scientifique définis par le conseil supérieur de la recherche archéologique. Elle contribuera certainement à une meilleure connaissance du passé de la région d'Auvergne, mais l'honorable parlementaire doit être informé que les civilisations reconnues ne sont pas à proprement parler les plus anciennes de l'humanité.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

7581. — M. Roger Carcassonne expose à **M. le ministre d'Etat chargé de la fonction publique** que dans les services extérieurs du ministère de l'équipement et du logement, les agents de bureau assument dans leur quasi-totalité des tâches de commis. Or, la différence de traitement entre ces deux grades est très importante ; c'est ainsi qu'au 8e échelon, un agent de bureau perçoit une rémunération mensuelle nette de 759,90 francs alors que celle d'un commis au même échelon s'élève à 985,62 francs. Cette situation défavorable est particulièrement grave au ministère de l'équipement et du logement si on la compare à celle d'autres départements ministériels et notamment à celle du ministère de l'économie et des finances où le cadre D n'est considéré que comme un cadre de transition. Dans ces conditions, compte tenu des connaissances et de la technicité requises actuellement par ces agents d'exécution, des tâches effectuées, il lui demande s'il entend accepter les propositions émanant du ministère de l'équipement et du logement selon lesquelles les transformations d'emplois en catégorie C ne devraient pas être inférieures à 80 p. 100 des emplois d'agents de bureau, à la demande des organisations syndicales. (*Question du* 17 *avril* 1968).

Réponse. — A la suite de la décision qui a été prise de procéder à des transformations d'emplois des catégories C et D en vue de favoriser la promotion sociale des fonctionnaires appartenant à ces catégories, les services du ministre d'Etat étudient, en liaison avec ceux du ministre des finances, les propositions formulées à cet effet par les différents ministères. En l'état actuel de ces travaux, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les propositions du ministère de l'équipement et du logement pourront être satisfaites. Toutefois, les décisions qui interviendront tendront, compte tenu des besoins fonctionnels propres à chaque administration, à harmoniser la ventilation des emplois classés dans les catégories C et D entre les divers niveaux de grade.

AFFAIRES SOCIALES

7482. — M. Lucien Grand expose à **M. le ministre des affaires sociales** le cas d'un père de famille de trois enfants dont l'activité salariée, pendant le mois d'octobre 1967, s'est répartie entre l'administration des P. et T. (pendant 57 heures et demie pour une rémunération de 201,16 F) et un employeur relevant du régime agricole (pendant 57 heures pour une rémunération de 114 F). La commission départementale prévue par l'article 3 du R. A. P. du 10 décembre 1946 ayant donné un avis favorable au paiement des prestations familiales dans le cas considéré, il lui demande qui, de l'administration des P. et T. ou du régime agricole, est tenu de supporter cette dépense. (*Question du* 6 *mars* 1968.)

Réponse. — Lorsqu'un chef de famille a exercé, au cours d'un même mois, plusieurs activités salariées relevant de régimes différents et dont aucune n'est suffisante pour ouvrir droit au bénéfice des prestations familiales, celles-ci sont dues, au titre de l'activité principale, si l'ensemble des activités permet l'attribution de ces prestations. Selon le paragraphe 7 de la circulaire interministérielle n° 114 SS du 2 juillet 1951, pour déterminer l'activité principale, dans la majorité des cas, il y a lieu de comparer les revenus professionnels que l'allocataire retire de ses activités et, subsidiairement, le temps de travail qu'il y consacre. Cependant, si l'une des activités exercées est agricole, le critère adopté est celui du temps de travail et, subsidiairement, celui du principal revenu. Dans le cas signalé par l'honorable parlementaire, l'une des activités exercées est agricole. Il y a donc lieu de comparer tout d'abord le temps de travail consacré à chacune des activités. Or, durant le mois d'octobre 1967, le chef de famille a été employé pendant cinquante sept heures et demie par l'administration des P. et T. et son activité agricole ne correspond qu'à cinquante-sept heures de travail. Sur ces bases, l'application de la règle rappelée ci-dessus amène donc à considérer que sont activité principale a été celle qu'il a exercée au service de l'administration des P. et T., la comparaison des revenus aboutissant d'ailleurs à la même conclusion. Il appartient, en définitive, dans le cas considéré, au service employeur d'examiner les droits de l'intéressé aux prestations familiales, compte tenu de l'avis favorable de la commission départementale prévue à l'article 3 du décret du 10 décembre 1946.

ECONOMIE ET FINANCES

7205. — M. Jacques Ménard expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'un frère et une sœur, propriétaire indivis d'un immeuble, sont également associés dans une société à responsabilité limitée ayant opté, en 1955, pour le régime fiscal des sociétés de personnes, qui exerce, depuis de longues années, une activité commerciale dans l'immeuble susvisé. Les droits juridiques sont à demi dans l'immeuble et un tiers, deux tiers dans la société. Cette dernière paie annuellement un loyer pour l'occupation de fait des locaux, sans qu'un bail écrit ait jamais été passé. Le frère et la sœur envisagent, d'une part, de vendre l'immeuble, d'autre part, dans un délai de six mois à un an et pour satisfaire à la demande de l'acquéreur qui veut disposer des locaux, soit de mettre fin à l'activité commerciale de la société en la liquidant, soit de la transférer ailleurs. A l'occasion de ces opérations, il lui demande : 1° s'il y a lieu de considérer que l'actif social comporte le droit au bail commercial, et donc vocation de la société à recevoir une partie de la valeur de l'immeuble, à titre d'indemnité d'éviction ou de résiliation de bail ; 2° s'il convient au contraire de faire abstrac-

tion d'une telle notion et si l'on est libre de la décision ; 3° en cas de réponse affirmative à la première question : *a*) quel est le régime d'imposition de l'indemnité d'éviction ou de résiliation en faveur de la société. Y-a-t'il une distinction à faire selon que l'indemnité est perçue avant ou après la dissolution de la société ; *b*) en matière d'enregistrement, deux actes deviennent alors utiles : l'un par lequel les indivisaires personnes physiques cèdent la propriété des murs grevés du droit d'occupation, l'autre passé avec la société comportant abandon de la jouissance des lieux moyennant paiement d'une indemnité. Quels sont les droits d'enregistrement applicables en l'espèce. La concomitance des actes a-t-elle une incidence ; *c*) le montant de l'indemnité versée est-il éventuellement déductible des revenus de la personne physique ou morale qui l'assume, laquelle se trouvera également propriétaire des murs ; *d*) la réponse aux précédentes questions est-elle la même si l'indemnité est payée par une société civile immobilière du régime « revenus fonciers ». (*Question du* 16 *novembre* 1967.)

1re *réponse.* — Le ministère de la justice a été consulté sur les deux premières parties de la question posée, qui relèvent de sa compétence. Dès que ces éléments d'information auront été reçus, une réponse d'ensemble sera adressée à l'honorable parlementaire.

7459. — M. Robert Liot expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la crise de l'industrie textile a amené, depuis plusieurs années, de nombreuses fermetures de tissages qui se trouvaient dans l'impossibilité de se rénover pour s'adapter à la conjoncture actuelle. Certains tissages ont été contraints à cette fermeture par décisions judiciaires. D'autres ont jugé plus correct vis-à-vis de leur personnel et de leur clientèle de ne pas se laisser acculer à un dépôt de bilan. Ces derniers qui, comme les autres, sont en fait les victimes de la transformation de l'économie, se trouvent cependant pénalisés par l'administration des contributions directes qui, dans le cas où les bâtiments désaffectés n'ont trouvé ni nouvelle utilisation, ni acquéreur, se refuse à tout dégrèvement de la contribution foncière pour le motif que : « l'octroi du dégrèvement de la contribution foncière des propriétés bâties pour inexploitation est subordonné notamment à la condition que l'inexploitation soit indépendante de la volonté du propriétaire » (art. 1397 du code général des impôts). L'application littérale de cette règle paraît difficilement admissible dans les circonstances actuelles de transformation totale de l'industrie, d'autant plus qu'elle s'applique à des sociétés très durement éprouvées et victimes de cette mutation. Il lui demande si l'administration des contributions directes ne pourrait adopter une interprétation plus libérale des textes, interprétation qui, en l'espèce, apparaîtrait équitable et justifiée. (*Question du* 24 *février* 1968.)

Réponse. — Ainsi qu'il résulte de la jurisprudence du Conseil d'Etat et comme l'indique l'honorable parlementaire, l'octroi du dégrèvement de la contribution foncière des propriétés bâties prévu à l'article 1397-1 du code général des impôts en cas d'inexploitation d'un immeuble à usage industriel est subordonné notamment à la condition que l'inexploitation soit indépendante de la volonté du contribuable. Tel n'est pas normalement le cas des usines désaffectées, car leur fermeture doit être considérée comme devenue définitive à la date de leur désaffectation et l'inexploitation n'est plus, à partir de cette date, indépendante de la volonté du contribuable au sens de l'article 1397-1 précité. La désaffectation de ces usines ne peut donc, en principe, ouvrir droit au dégrèvement. Mais, d'une manière générale, le service s'attache à examiner dans chaque cas tous les éléments de fait de nature à établir que l'inexploitation d'une usine est indépendante de la volonté de son propriétaire (cf. également la réponse faite à une question analogue posée par M. Naveau, député, publiée au *Journal officiel* du 24 octobre 1967, Débats A. N., n° 3115, p. 4007).

7514. — M. Pierre Maille expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les coopératives agricoles ont l'habitude, de par leurs règlements et en particulier pour respecter la stricte égalité légalement prévue entre coopérateurs, de réclamer à leurs adhérents débiteurs un intérêt moratoire, à titre « pénal » que justifient les agios bancaires et frais administratifs supportés (tenue de compte, procédure de recouvrement de créance, etc.). Il pense qu'en conséquence un tel type d'intérêt ne peut constituer un élément complémentaire de prix de vente et de ce fait, n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée comme pourraient l'être des intérêts contractuellement et volontairement décidés entre les parties. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il partage ce point de vue. (*Question du* 13 *mars* 1968.)

Réponse. — Dans la mesure où ils présentent le caractère d'une indemnité, les intérêts moratoires dont il est fait état à la question posée par l'honorable parlementaire ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée.

7526. — M. Ludovic Tron signale à **M. le ministre de l'économie et des finances** que les opérations de recensement de 1954 comme celles de 1962 comptaient dans la population des communes où elles sont situées les pensionnaires des maisons de repos. Le recensement de 1968 paraît vouloir les « compter à part ». Il n'échappera pas que pour les petites communes l'implantation d'une maison de repos entraîne des charges nouvelles (voirie, adduction d'eau, égouts, etc.) proportionnellement très importantes. Les municipalités, fortes des précédents, ont tenu compte de la fraction de population résidant dans les maisons de repos, pour réaliser leurs investissements et contracter des emprunts. Il lui demande donc si, pour les communes à faible population accueillant par exemple des maisons de repos d'organisation nationale, la diminution de population qu'entraînera la décision de l'I. N. S. E. E. ne sera pas gravement préjudiciable aux finances communales, et si, par ailleurs, les efforts des municipalités pour développer le climatisme et le tourisme, efforts qui ont nécessité des engagements de longue durée, ne risquent pas de se retourner contre elles et de compromettre pour de longues années l'équilibre précaire de leur budget. (*Question du* 26 *mars* 1968.)

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que la définition de la « population comptée à part » au recensement de 1968 est strictement identique à celle utilisée pour les recensements de 1962 et 1954, à savoir : militaires logés en casernes, quartiers, camps ou assimilés ; élèves internes des lycées, collèges, etc. ; personnes en traitement dans les sanatoriums, les préventoriums et les aériums ; ouvriers logés dans des baraquements de chantiers temporaires de travaux publics ; personnes en traitement dans les hôpitaux psychiatriques ; détenus et mineurs confiés à des établissements d'éducation surveillée ; personnes recueillies dans les centres d'hébergement et asiles de nuit. La population « comptée à part » fait partie en 1968, comme en 1962 et en 1954, de la population légale de la commune où se trouve l'établissement dans lequel elle séjourne. La manière dont l'I. N. S. E. E. dénombre cette population ne peut donc porter un préjudice quelconque aux finances communales. Par contre, il convient de noter que jamais les pensionnaires des maisons de repos n'ont été comptés au titre de la population des communes où elles sont situées, que ce soit en population « comptée à part », ou en population « municipale », ainsi qu'il est très clairement indiqué dans le manuel d'instructions aux agents recenseurs (§ 6-3-4 du manuel utilisé en 1962, § 6-3-2 de celui utilisé en 1968), manuel qui est remis par le maire à chacun des agents recenseurs de sa commune. Si certaines municipalités ont tenu compte du nombre de pensionnaires des maisons de repos situées sur le territoire de leur commune pour contracter certains emprunts, elles n'ont pu s'appuyer sur aucun précédent pour le faire.

INTERIEUR

7555. — M. Pierre Bourda demande à **M. le ministre de l'agriculture** si un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable peut être autorisé à passer avec une entreprise privée et spécialisée, dans le cadre d'une régie syndicale, un contrat de prestations de services et d'assistance technique, pour l'aider à exploiter son réseau de distribution d'eau, sans être tenu de faire appel à la concurrence. Il est spécifié que le contrat en question serait d'une durée de quelques années seulement, qu'il porterait principalement sur l'aide que lui apporterait l'entreprise au point de vue du fonctionnement, de l'entretien et des réparations du réseau et que le montant du marché resterait annuellement inférieur à la somme pour laquelle le syndicat est autorisé à traiter de gré à gré. (*Question du* 27 *mars* 1968 *transmise pour attribution par M. le ministre de l'agriculture à M. le ministre de l'intérieur.*)

Réponse. — L'obligation de faire appel à la concurrence dans le cas particulier que paraît viser l'honorable parlementaire ne peut résulter que de la qualification du contrat et donc d'une appréciation de ses clauses et aussi de la volonté des parties ; s'il s'avère que ce contrat ne peut être rangé dans la catégorie des marchés publics il n'y a pas d'obligation de faire appel à la concurrence ; il n'y en a évidemment pas non plus, dans l'hypothèse où ce contrat, quoique qualifié marché, remplit les conditions fixées par la réglementation pour être passé de gré à gré ; toutefois, l'appel à la concurrence reste une règle de bonne administration dans tous les cas où il est possible.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.